



Le portrait du Journal du Palais

L'obsession des sommets

Du Jura aux Jeux olympiques, **Quentin Fillon Maillet** s'est imposé comme l'un des plus grands champions du sport français. Derrière ses neuf médailles olympiques se devine un parcours fait de patience, de rebonds et d'une envie de gagner jamais rassasiée. *Page 24*

Erre a déjà la tête dans les étoiles

Ouvert en juin 2025, le restaurant Erre au Domaine du Roncemay à Chassy décroche déjà une première étoile au Guide Michelin. Une ascension expresse pour un projet encore jeune, porté par le chef Clément Vergeat et la cheffe pâtissière Marine Matéos. *Page 4*

Situation critique des soins en territoires « contraints »

Deux groupements hospitaliers : celui du sud de l'Yonne (GHT Unyon) et celui du Jura ont fait l'objet d'une étude de la chambre régionale des comptes. *Page 5*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 14

Urssaf Bourgogne : 16,4 M€ redressés en 2025



Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne, a dressé mercredi 25 mars au siège dijonnais le bilan des actions menées par ses services en matière de lutte contre le travail dissimulé. Entre l'usage de nouvelles

technologies de ciblage et une stratégie juridique offensive, l'organisme affiche des résultats financiers en nette progression. Les résultats comptables de l'année 2025 marquent en effet une rupture avec les

périodes précédentes. Sur la seule année 2025, l'Urssaf Bourgogne a redressé plus de 16,5 M€, soit un total de 40,7 M€ entre 2023 et 2025. Un résultat jugé très positif si l'on considère la période (2018-2022), où le montant

total s'élevait à 30 M€. Les encaissements 2025 représentent près de 3 M€ (montant doublé par rapport à 2024 et triplé par rapport à 2023).

Page 3

Le CSM en visite à la cour d'appel de Dijon

Loin d'être une inspection, la visite du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) mercredi 18 mars à la cour d'appel de Dijon s'inscrit dans un programme visant à parcourir toutes les juridictions de France durant chaque mandature de quatre ans. L'objectif est double : faire connaître le fonctionnement du CSM aux magistrats locaux et,

inversement, permettre aux membres du Conseil de prendre le pouls des réalités du terrain pour nourrir leurs travaux sur les nominations et la discipline. Si le fonctionnement global de la cour d'appel de Dijon est jugé « très positif » par la délégation, un point d'ombre majeur a été soulevé : la montée du narcotrafic local. *Page 7*

ADSL, 2G, 3G... la fin d'une époque pour les télécommunications. *Page 3*



Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous pour contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur

R 28302 - 5014 - 2€



2 JOURS DÉDIÉS À L'INDUSTRIE

28 & 29 AVRIL 2026

REIMS PARC EXPO

CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE BADGE VISITEUR
www.businessindustries-reims.com

Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés REIMS

Le coût d'un "projet bébé"



Les femmes
dépendent
2487 €
par an dans un
parcours fertilité

Le CESI de Dijon booste l'économie locale



Il génère
17,6 M€
de PIB par an et
685
emplois

Le marché immobilier repart



1er trim. 2026
+4%

baromètre

Le coût invisible d'un « projet bébé »

L'Insee vient de publier les nouveaux chiffres de la natalité en France pour février (seulement 48.268 naissances). Un plus bas historique sur 12 mois glissants. La BFC fait partie des mauvais élèves avec une baisse de 2,1 % sur janvier-février 2026 par rapport à la même période l'an passé. Côté département, la Nièvre enregistre une baisse de 15,2%, la plus forte à l'échelle nationale. Alors que le gouvernement vient de lancer un plan contre l'infertilité, une réalité est largement sous-estimée : tomber enceinte peut coûter cher. Selon une étude menée par Elsee Care, les femmes dépensent en moyenne 2.487 € par an dans un parcours de fertilité, tandis que les femmes enceintes ou en post-partum dépensent 2.062 €/an.

Écoles d'ingénieurs : accélérateur économie locale

Une étude inédite, menée par le cabinet Utopies avec l'outil Local Footprint, révèle l'ampleur d'une école d'ingénieurs sur l'économie en BFC. Au niveau national, le CESI École d'Ingénieurs génère 927 M€ de PIB et plus de 36.000 emplois soutenus. En BFC, avec le campus de Dijon, près de 17,6 M€ de PIB sont générés annuellement et plus de 685 emplois soutenus à l'échelle de la région. Cette analyse révèle que l'investissement dans l'enseignement supérieur est un puissant accélérateur de croissance économique. En BFC, 55,8% de la richesse créée est réinvestie localement, soit plus de 9,8 M€, renforçant ainsi l'écosystème économique de la région.

Le marché immobilier poursuit son redressement

Selon l'agent immobilier La Forêt, après une année marquée par un fort rebond de la demande (+18%), le premier trimestre 2026 confirme une dynamique positive, mais plus mesurée : +4 % au niveau national par rapport à décembre 2025. La demande progresse sur les appartements (+6 %), tandis qu'elle recule sur les maisons (-2 %). Côté offre, au niveau national, elle progresse de +9 % en trois mois (+11 % sur les appartements et +6 % sur les maisons). Cette dynamique traduit un changement de posture chez les vendeurs. Après une période d'attentisme, ils ont intégré le fait que les acquéreurs sont revenus, que les financements restent accessibles, et que le marché permet à nouveau de concrétiser leurs projets.

À Franxault, la céréalière Émilie Vachet se lance dans une nouvelle activité pour diversifier ses revenus : la location de tiny house, par l'intermédiaire de la plateforme Parcel Tiny House.



Émilie Vachet : agricultrice et hôtelière

Les revenus complémentaires sont estimés entre 7.000 et 8.000 € par an. » Émilie Vachet, agricultrice à Franxault, a signé un contrat de quatre ans avec l'entreprise Parcel Tiny House. Céréalière, elle complète son activité avec une pension équestre pour obtenir de nouvelles ressources financières mais pensait aussi depuis longtemps à ouvrir un Airbnb ou à installer une roulotte sur son exploitation. « Une amie agricultrice dans une autre région a partagé un post sur Parcel et j'ai aimé le concept selon lequel c'est eux qui investissent dans le logement tandis que je touche un pourcentage des locations. » Alors que la maisonnette de 18 m², autonome en eau mais raccordée au réseau électrique, sera installée le 6 avril dans un pré destiné

à accueillir des chevaux, les premiers clients sont attendus dès le 10 avril.

UN CONCEPT QUI TROUVE SA PLACE

Parcel Tiny House gère l'acquisition et l'installation de la tiny house, 50.000 € environ, la commercialisation et la communication. En contrepartie de sa rémunération, l'agricultrice se charge quant à elle du ménage et de la blanchisserie. « Ces revenus allègent le risque lié au climat sur les récoltes et l'activité permet de rompre un certain isolement », estime Géraldine Boyer, fondatrice de Parcel Tiny House. L'agricultrice peut également proposer des repas à base de produits locaux ou des activités complémentaires. « J'ai bloqué les extras entre mi-juin et mi-juillet pour être disponible pendant la moisson. L'accueil est lui autonome grâce à une boîte à clés », précise Émilie Vachet, mère célibataire, qui travaille seule sur son

exploitation même si elle reconnaît compter sur sa mère à proximité pour des coups de main ponctuels dans cette nouvelle activité. « Nous formons les exploitants aux rudiments de l'hôtellerie », complète Géraldine Boyer. La plateforme compte déjà une quarantaine de tinys houses en France dont trois dans l'Yonne, une dans la Nièvre mais il s'agit de la première en Côte-d'Or tandis que la première de Saône-et-Loire a également ouvert récemment à Lessard-en-Bresse. « Nous choisissons des sites à moins de deux heures de route de l'une des dix plus grandes villes de France. » Depuis sa création en 2020, Parcel Tiny House a hébergé plus de 15.000 voyageurs dont 5.000 nuitées en 2025. Un taux de remplissage en croissance qui a encouragé le groupe Pierre et Vacances à racheter la plateforme en octobre dernier.

Nadège Hubert

Ils bougent.

NOUVEAU DIRECTEUR ORANGE EST.

Jean-François Arnod prend la direction de l'Alsace, de la Lorraine et de la Bourgogne-Franche-Comté. Diplômé de l'EDHEC et de Solvay Business School, il débute sa carrière chez Orange à Épinal, dans le marketing. Depuis 25 ans, il évolue à l'international, notamment au Maroc, en Tunisie, en Belgique et aux Pays-Bas. Dernièrement basé à Casablanca, il avait notamment la charge de l'accélération de la fibre, des grands partenariats comme la Coupe d'Afrique des Nations et l'innovation autour de l'IA. À ce titre, en 2025, il a été honoré du prix de leader de l'IA de l'année pour le continent africain au titre des projets autour de l'expérience clients et des langues locales développés en partenariat avec Meta et Open IA lors de l'Africa Tech Festival.

UNE NOUVELLE MÉDIATRICE POUR LE CPSTI BFC.

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants Bourgogne Franche-Comté a désigné sa médiatrice, Peggy Prince, pour une durée de quatre ans. Originnaire de l'Yonne, Peggy Prince a exercé pendant plusieurs années, en tant que comptable puis directrice administrative et financière, avant de se consacrer aujourd'hui à son activité de coach en business. Elle est également présidente de l'association des Casques Bleus de l'Yonne ayant pour mission de soutenir les chefs d'entreprise en difficulté.

décideurs



leJournalduPalais

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Bourgogne. Le point d'activité annuel de l'organisme démontre l'efficacité de ses dispositifs, intégrant l'utilisation ciblée de la donnée, pour ses opérations de contrôle et de recouvrement des cotisations dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

Urssaf Bourgogne : 16,4 M€ redressés en 2025



Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne, a dressé mercredi 25 mars au siège dijonnais le bilan des actions menées par ses services en matière de lutte contre le travail dissimulé. Entre l'usage de nouvelles technologies de ciblage et une stratégie juridique offensive, l'organisme affiche des résultats financiers en nette progression. Les résultats comptables de l'année 2025 marquent en effet une rupture avec les périodes précédentes. Sur la seule année 2025, l'Urssaf Bourgogne a redressé plus de 16,5 M€, soit un total de 40,7 M€ entre 2023 et 2025. Un résultat jugé très positif si l'on considère la période (2018-2022), où le montant total s'élevait à 30 M€. Les encaissements 2025 représentent près de 3 M€ (montant doublé par rapport à 2024 et triplé par rapport à 2023). L'écart s'explique par le temps d'instruction au sein des services et par le temps judiciaire éventuel sur les dossiers.

Enfin, l'action de l'Urssaf s'inscrit dans un cadre partenarial large (CODAF, services fiscaux, forces de l'ordre, inspection du travail, Tracfin). En 2025, l'acti-

tivité a généré 234 actions, dont 33 exploitations de procès-verbaux issus de partenaires.

PILOTAGE PAR LA DONNÉE ET RENFORCEMENT HUMAIN

L'efficacité du contrôle repose désormais sur une exploitation massive de la donnée. L'Urssaf Bourgogne mobilise le datamining, le ciblage et « *tout ce que permet l'intelligence artificielle* », se félicite Lionel Matz, pour identifier les situations à risque. Cette stratégie s'appuie aussi sur un renforcement des effectifs qui compte désormais 10 personnes complètement dédiées à la lutte contre le travail illégal dans le service contrôle (40 agents). Ces spécialistes travaillent en lien avec d'autres inspecteurs non spécialisés qui peuvent également détecter des situations frauduleuses lors de contrôles classiques et signaler à leurs collègues des dossiers qu'ils estiment devoir être scrutés.

« TRICHER, C'EST PERDANT À UN MOMENT »

L'organisme traite des dossiers à fort enjeu, certains atteignant 6 M€ pour l'année 2025. Les secteurs du conseil, de l'immobilier et du BTP sont particulièrement



Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne et Yann Cazin, directeur départemental de la Nièvre et directeur du contrôle, de la réglementation et de la sécurisation juridique. Crédit : JDP.

concernés, et nombre de ces redressements concernent les auto-entrepreneurs, plutôt que les artisans ou commerçants relevant d'autres organisations juridiques. Or, selon le directeur, la négligence est rare dans ces dossiers : « *On a deux cas : il y a l'intentionnalité, ceux qui ne déclarent pas du tout [...] et il y a ceux qui minorent volontairement leur assiette sauf qu'à*

un moment, il y a la vérité : c'est ce qui circule sur le compte bancaire. » L'un des défis majeurs reste l'encaissement des sommes, face à des publics qui « *intègrent l'organisation de leur insolvabilité dans leur modèle de fraude* ». Pour y répondre, l'Urssaf a mis en place une transversalité entre les services contrôle, recouvrement et juridique pour « *blinder* » les dossiers qui arrivent devant le

juge judiciaire. À noter que des mesures conservatoires peuvent être prises : avec l'accord du juge, l'Urssaf peut désormais « *figer la situation patrimoniale* » avant même les décisions de justice pour éviter l'organisation de l'insolvabilité.

Afin de parfaire son action, l'organisme investit également dans la prévention. Après des webinaires pour les donateurs d'ordre (collectivités ou entreprises) – qui peuvent être poursuivis pour l'emploi de sous-traitants non déclarés pour tout contrat au-dessus de 5.000 € HT, l'Urssaf prévoit pour 2026 de signer des conventions avec au moins un CFA dans chaque département de Bourgogne – c'est déjà fait avec l'École des métiers de Dijon. L'objectif est de sensibiliser les futurs professionnels, employeurs ou salariés aux droits sociaux et aux risques de la fraude, Lionel Matz rappelant que « *tricher, c'est perdant à un moment* ». La grande perdante étant évidemment en premier lieu la sécurité sociale dont les cotisations sur le travail assurent le financement et in fine, conclut Lionel Matz, « *le maintien du pacte républicain* ».

Emmanuelle de Jesus

Saône-et-Loire. ADSL, 2G, 3G : les réseaux historiques s'éteignent. Cyrille-Frantz Honegger, délégué régional SFR, sonne l'alerte : la transition vers la fibre et la 5G n'est plus une option.

ADSL, 2G, 3G... la fin d'une époque pour les télécommunications



Le réseau de télécommunication cuivre, support historique de l'ADSL appartenant à Orange, vit ses dernières années. Mais bien que cette technologie arrive à son terme, « *il n'y a pas d'effet d'aubaine* » de la part des opérateurs, certifie Cyrille-Frantz Honegger, délégué régional de SFR Centre-Est : les clients de la filiale du groupe Altice migreront « *vers la fibre sur des tarifs identiques mais avec plus de services* ».

Exemple en Saône-et-Loire, où les communes d'Aluze et Chambilly sont déjà fermées à la commercialisation ADSL, avec une coupure technique totale prévue pour le 27 janvier 2027. La fermeture des services se poursuivra progressivement jusqu'en 2030, date à laquelle toutes les communes du département seront débranchées du cuivre. Le département est aujourd'hui intégralement fibré



Cyrille-Frantz Honegger (au centre), directeur régional Centre-Est de SFR. Crédit : SFR

grâce à l'action de trois acteurs, dont XP Fibre (filiale de SFR). Actuellement, le taux de pénétration en Saône-et-Loire est de 60 %, laissant environ 40 % du parc encore sur ADSL.

EXTINCTION PROGRAMMÉE DE LA 2G ET DE LA 3G

Après le fixe, le téléphone mobile fait également sa révolution avec l'arrêt des technologies des années 90. Cyrille-Frantz

Honegger annonce un calendrier précis : l'arrêt de la 2G en 2026, suivi de la 3G en 2028. En Saône-et-Loire, SFR couvre déjà plus de 79 % de la population en 5G.

La transition est motivée par une recherche de performance et de sécurité, mais pas seulement. « *Chaque fois qu'on fait un pas technologique dans les télécoms, on avance vers la sobriété énergétique* », assure le directeur régional de l'opérateur. Une affir-

mation que nuance l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) : si elle reconnaît l'efficacité énergétique des réseaux combinant 4G et 5G dans une zone densément peuplée qui pourrait être trois fois plus élevée que celle de la 4G seule, ce chiffre doit être relativisé à l'aune d'une utilisation accrue du réseau (streaming...), ce qu'on appelle « *l'effet rebond* ». Pour autant le déploiement est là aussi, en marche, et les clients invités à s'y adapter.

« MAILLAGE HUMAIN » VS FRACTURE NUMÉRIQUE

Malgré la fin programmée du cuivre, des réticences persistent, notamment sur les travaux de raccordement final à domicile. Pour y répondre, SFR s'appuie sur ses boutiques qui servent de « *guichet à visage humain* » pour conseiller les publics moins à l'aise avec le digital.

E. de J.

Côte-d'Or

GEOTEC POURSUIT SA CROISSANCE GRÂCE À LA DIVERSIFICATION. En 2025, avec un chiffre d'affaires de 130 M€, le groupe Géotec a poursuivi sa croissance et confirmé « *la pertinence de son modèle fondé sur la diversification de ses métiers et de ses implantations. Sur son cœur historique, la géotechnique, le groupe a réaffirmé son leadership en se positionnant sur des projets à forte technicité, tels que la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) ou la ligne LGV Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)* », détaille Geotec dans un communiqué. Sondages profonds, expertises complexes, interventions en site maritime (Fort Boyard) ou en centrales nucléaires ont constitué des moteurs structurants de la dynamique positive en France. La géothermie est également demeurée bien orientée en volume, malgré une pression accrue sur les prix. « *Moins exposées au cycle du logement et davantage liées aux investissements d'infrastructures et à la transition énergétique, ces expertises ont bénéficié d'une demande durable* », explique le groupe cote-dorien. Présent sur plusieurs territoires en France comme à l'international, Geotec a également démontré la résilience de son modèle géographique. « *Si l'activité en Afrique a été affectée par les contextes politiques et les réglementations locales, notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire, un redressement inattendu en Nouvelle Calédonie est venu soutenir l'exercice. Ainsi, malgré un environnement sectoriel tendu, la complémentarité des expertises et la diversité des implantations ont permis au groupe de poursuivre sa croissance et de stabiliser ses marges en 2025* », conclut le communiqué.

en bref



♦ geotec.fr

Yonne. Ouvert en juin 2025, le restaurant Erre au Domaine du Roncemay à Chassy décroche déjà une première étoile au Guide Michelin. Une ascension expresse pour un projet encore jeune, porté par le chef Clément Vergeat et la cheffe pâtissière Marine Matéos.

Erre a déjà la tête dans les étoiles

L'histoire aurait pu ne jamais voir le jour... À l'été 2024, Clément Vergeat débarque au Domaine du Roncemay presque par hasard, appelé en renfort pour un événement de dernière minute. « Je n'avais même pas regardé le lieu avant de venir », sourit-il. Et puis, une fois sur place, tout s'enchaîne... « Ça a été un vrai coup de cœur. » Très vite, le chef se projette. Avec la cheffe pâtissière Marine Matéos, l'idée fait son chemin. « On n'avait jamais travaillé ensemble au quotidien, mais on savait qu'on finirait par créer quelque chose. Ici, ça s'est imposé. »

Quelques mois plus tard, en juin 2025, Erre ouvre. Et neuf mois après, l'étoile tombe. Une première pour le duo. Sans pression excessive pour autant. « On ne s'est jamais dit qu'il fallait absolument l'avoir. On voulait surtout construire quelque chose de solide. L'étoile, c'est une conséquence. » Même son de cloche du côté de la direction. « On l'espérait, bien sûr, mais tout est allé très vite », reconnaît Fanny Garret, directrice



De gauche à droite : Fanny Garret, directrice générale du Domaine du Roncemay, Marine Matéos, cheffe pâtissière et cheffe de salle et Clément Vergeat, chef du restaurant Erre. Crédit : JDP.

générale du Domaine du Roncemay. « Et là, on voit déjà les effets, les réservations s'emballent. » Avec ses 25 couverts côté gastronomique et ses 23 chambres, l'établissement a mis sur une capacité volontairement limitée. « C'est aussi ce qui fait notre force : une petite structure, mais avec de grandes exigences. »

INFLUENCES DIVERSES

Car derrière cette étoile, c'est tout le Domaine du Roncemay

qui change de dimension. Racheté en 2018, le site a pris le temps de se transformer. « Le restaurant gastronomique, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est tout récent, rappelle Fanny Garret. Cette étoile, c'est un nouveau départ. » Dans l'assiette, Clément Vergeat joue sa propre partition. « Il y a des influences nordiques, avec les fermentations, et aussi les Cévennes, d'où je viens », explique-t-il. Mais pas question d'oublier son nouveau

terroir d'adoption. « On travaille au maximum avec des producteurs locaux. C'est du bon sens, et surtout la meilleure manière d'avoir de bons produits. »

Une cuisine qui ne rentre pas vraiment dans les cases. « On ne fait pas de bourgeois revisité, sourit-il. Mais on s'inscrit dans le territoire à notre façon. » Même logique pour les menus : pas de rythme imposé. « Parfois tout change en quelques semaines, parfois juste un plat. Ce qui compte, c'est que l'ensemble reste cohérent. » Reste maintenant à tenir la cadence. « Une étoile, ça se confirme chaque année, rappelle la directrice. Il faut garder le niveau... sans perdre le plaisir. » Dans un département où brillent déjà La Côte Saint-Jacques à Joigny, La Madeleine à Sens et le Château de Vault-de-Lugny dans l'Avallonnais, Erre s'invite dans le paysage sans complexe. « Plus il y a de belles tables, plus les gens restent, glisse Fanny Garret. Et ça, tout le monde y gagne. »

Enzo Beaudet

Yonne. Le 18 mai, l'aéroport d'Auxerre-Branches accueillera une étape de « Rêves de gosse », portée localement par la Jeune chambre économique (JCE).

« Rêves de gosse » fait décoller l'inclusion

Sur le papier, l'idée est simple : faire monter dans des avions des enfants, en mêlant publics en situation de handicap et valides. « Il n'y a pas beaucoup de projets qui mélangent ces enfants », souligne Esther Vito, ancienne présidente de la JCE Auxerre. Dans les faits, l'organisation de « Rêves de gosse » ressemble davantage à un petit casse-tête. À Auxerre, la Jeune chambre économique s'est emparée du projet avec une commission de six personnes, pilotée par Adnan El Barrak. « On n'est pas dans quelque chose de commercial, c'est vraiment un projet de cœur », insiste-t-il. Mais pour que le rêve prenne forme, il faut des moyens : le budget atteint 30.000 €, avec encore « 12.000 € à aller chercher ».

Alors, il faut convaincre. « On a fait des réunions, lancé des appels au partenariat... et les entreprises ont répondu », explique-t-il. Parmi elles, le Medef, partenaire majeur. D'autres participent autrement. « On aide à notre



Adnan El Barrak, membre de la JCE Auxerre et directeur de la commission, Christophe Bichot, directeur de l'aéroport d'Auxerre-Branches et Estelle Delloit, conseillère technique des politiques institutionnelles pour le ministère de la Justice se sont réunis pour préciser les contours de la journée du 18 mai. Crédit : JDP.

manière, en ne leur faisant pas payer certaines taxes », détaille Christophe Bichot, le directeur de l'aéroport d'Auxerre-Branches.

Le cœur de l'événement reste fixé au 18 mai. Ce jour-là, « 140 enfants voleront l'après-midi ». Mais la journée ne se limite pas à ça, avec une réception qui réunira bénévoles et équipages après 18 heures. L'événement est ouvert, « mais sur invitation ». En amont, les enfants auront

déjà participé à plusieurs activités. « Il y a quatre après-midis où ils vont faire des ateliers artistiques », précise Adnan El Barrak. Les œuvres réalisées seront ensuite exposées dans le village installé pour l'événement. Côté logistique, tout s'organise. « On prépare 200 repas », explique Estelle Delloit, conseillère technique des politiques institutionnelles pour le ministère de la Justice. Avec au menu un jambon à la chablisienne. D'autres jeunes

accompagnés seront aussi présents. « On en a 16 qui viennent le 18 mai », dans la continuité d'autres actions menées sur le territoire, notamment avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LE DÉCOLLAGE

Au-delà de l'événement, la JCE y voit aussi une façon de se faire connaître. « Le but, c'est aussi de montrer ce qu'on fait », reconnaît Adnan El Barrak. L'association, qui regroupe des 18-40 ans, mise sur ces projets pour « répondre à des besoins du territoire » et « créer du lien ». Reste une inconnue de taille : la météo. Car pour que les avions puissent décoller, la condition est simple. « Il faut qu'il fasse beau. » À deux mois de l'événement, tout n'est donc pas encore totalement figé. « On continue de chercher des partenaires », glisse encore l'équipe. Mais une chose est sûre, le 18 mai, à l'aéroport d'Auxerre-Branches, il y aura du monde sur le tarmac.

E. B.

Yonne

UN NOUVEAU CAMPUS POUR L'ENTREPRENEURIAT. À Saint-Sauveur-en-Puisaye, le campus « Puisaye-Forterre entrepreneuriat » va se concrétiser dès septembre prochain. Portée par l'association I.Nova-Terra Sup et pilotée par le professeur d'économie Jean-Luc Minier, la structure vise une ouverture au 1^{er} septembre prochain sur le site de la Poèterie. La première promotion devrait accueillir 24 étudiants en formation en alternance. Le cursus prévoit 440 heures d'enseignement complétées par 200 heures d'accompagnement de projet, pour l'obtention d'un diplôme de niveau licence centré sur l'entrepreneuriat, avec une attention particulière à l'économie sociale et solidaire et au développement local. L'équipe pédagogique, en cours de constitution, devrait réunir 25 enseignants, tandis que la structure travaille à l'obtention de la certification Qualiopi. Au-delà de la formation initiale, le campus ambitionne également de proposer de la formation continue destinée aux demandeurs d'emploi ou aux dirigeants souhaitant développer de nouvelles compétences.

Côte-d'Or

UN NOUVEAU CLUB POUR L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ.



Présidée par Carole Boudot (fondatrice de Camcha, au centre sur la photo), Décib'elles est une nouvelle association qui entend donner de la voix aux femmes entrepreneures. Sa valeur ajoutée : des podcasts avec des rôles modèles inspirantes (cheffe d'entreprise, présidente d'association) diffusés trois fois par mois sous forme d'entretiens - « sur des sujets vrais : doutes, pouvoir, transmission, équilibre personnel, décisions difficiles », détaille Décib'elles - sur la chaîne YouTube de l'association ; un collectif d'experts qui mettent (gratuitement pour la première séance) leurs compétences au service des entrepreneures sur des problématiques précises et enfin une bourse solidaire, aide financière concrète pour soutenir un projet, accompagner une reprise ou permettre un pivot professionnel. Au cours de l'année 2026, Décib'elles proposera divers rendez-vous comme des points café pour faire connaissance de manière informelle et réseauter, des déjeuners thématiques... Au-delà d'offrir de la visibilité aux décideuses, Décib'elles ambitionne de peser dans le paysage entrepreneurial au féminin, en aidant les femmes désireuses de devenir patronne à oser franchir le pas de la création ou de la reprise d'entreprise en étant inspirées par ces témoignages de leurs pairs.

♦ decib-elles.fr

en bref

OFFRE D'ABONNEMENT

- 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- VERSION NUMÉRIQUE
- SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

Renseignements au 03 80 68 25 55
ou par mail
abonnement.jdp@legalnet.org



Yonne. Le PETR Nord Yonne poursuit les actions menées l'an passé dans le cadre du CLS (Contrat Local Santé). L'objectif est clair : répondre aux enjeux sanitaires du territoire, surtout en termes de prévention et d'accès aux soins dans un contexte de pénurie de praticiens et de vieillissement démographique.

Le CLS 2024-2028 mise sur un écosystème de soins intégré

Lancé par le Grand Sénois en 2018, le Contrat Local Santé (CLS) est étendu au PETR Nord Yonne (pôle d'équilibre territorial et rural) depuis janvier 2025. Deux ans auparavant, un diagnostic préalable avait permis de définir l'offre de santé du territoire ainsi que l'état de santé de la population. « J'espère pouvoir continuer sur le travail mené depuis maintenant cinq ans », s'est exprimée Nadège Naze, conseillère syndicale déléguée à la santé du PETR Nord Yonne en charge du projet, fraîchement réélue à la mairie de Villeneuve-sur-Yonne. Pour l'année 2026, l'équipe du CLS relève de nouveau le défi d'améliorer l'offre de soins. Un plan qui s'articule autour de plusieurs axes dont la démographie médicale, la prévention ou encore la santé mentale.

Fer de lance du PETR Nord Yonne, la prévention couvre une majorité du

dispositif, pensé par ailleurs à très long terme. Célia Carillo, chargée de mission de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, estime que la collectivité pourra réellement en mesurer l'impact d'ici une vingtaine d'années.

2026 : DE NOUVEAUX PROJETS

Les actions du CLS mobilisent chaque année de nombreux partenaires et bénévoles et suscitent un intérêt grandissant du public. L'an dernier, quinze actions ont été menées afin de promouvoir le dépistage de ces maladies auprès de la population : Octobre Rose, contre le cancer du sein, Mars bleu, contre le cancer du côlon, suspendu en cette année en raison des élections municipales. En revanche, le Forum du diabète n'a pas eu le succès escompté, organisé à Savigny-sur-Clairis, lieu jugé trop « excentré », et dont la communication était insuffisante. En 2026, le PETR Nord Yonne renouvelle et renforce la plupart de ses actions, notamment autour de l'endométriose, la nutrition avec le

PAT (Projet Alimentaire Territorial), la plateforme Pass Santé Jeunes, la santé sexuelle. Encore en réflexion quant à son format, le « Mois sans tabac » se tiendra en novembre. Sur la santé des plus jeunes, le CLS prévoit une sensibilisation accrue à l'impact des écrans, avec l'exposition *Insupportable Portable*. Le volet « sport-santé » sera mené en collaboration avec un enseignant APA (activité physique adaptée).

RENFORCER L'OFFRE DE SANTÉ

La collectivité peine encore à endiguer la pénurie de praticiens. En cause, notamment : le vieillissement de la population qui entraîne une augmentation des besoins en santé et la répartition géographique inégale des médecins, malgré des efforts des zones rurales en termes d'attractivité. Nadège Naze ne peut que saluer « la synergie entre les partenaires de la santé et les préventionnistes. Pour un territoire et ses habitants, c'est essentiel ».

Le PETR ne s'avoue pas vaincu pour



Célia Carillo, chargée de mission de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, Nadège Naze, conseillère syndicale déléguée à la Santé du PETR Nord Yonne, Rebecca Specht et Coralie Chaumeron, coordinatrices du CLS Nord Yonne. Crédit : JDP.

autant, actionnant divers leviers pour apporter des solutions aux patients, aux personnes vulnérables notamment : une politique d'accueil d'étudiants en médecine pour un semestre (27 internes pris en charge en 2025) et le

renforcement des échanges interprofessionnels entre les praticiens, événements organisés par des établissements de santé du territoire.

Floriane Boivin

Région BFC. Cette étude de la chambre régionale des comptes sur l'offre de soins hospitalière dans le Yonne et le Jura est une participation au Rapport public annuel de la Cour des comptes.

GHT Unyon et Jura : la situation critique des soins en territoires « contraints »

Exercice rituel de la Cour des comptes, le rapport public annuel est abondé par les chambres régionales au nombre desquelles celle de BFC qui a notamment * participé au chapitre sur l'organisation des soins hospitaliers, avec un focus sur deux groupements hospitaliers : celui du sud de l'Yonne (GHT Unyon) et celui du Jura, deux territoires « présentant des contraintes fortes d'accès aux soins médicaux ». Le diagnostic est sombre : malgré un maillage qui reste dense, un fossé s'élargit entre les établissements supports (Auxerre pour l'Yonne, Lons le Saunier pour le Jura) et leurs unités satellites pourtant indispensables pour des soins de proximité ; l'offre hospitalière reste insuffisante en nombre de praticiens pour plusieurs spécialités (urgences, anesthésie, santé de la femme, pédiatrie), mais aussi, pour le cas spécifique du Sud Yonne, en médecins généralistes (108 généralistes et 104 spécialistes pour 100.000 habitants contre respectivement 147 et 193 au



Les conseillers de la chambre régionale des comptes lors de la présentation (au centre son président, Emmanuel Roux). Crédit : JDP.

national), dans un contexte de vieillissement global de la population davantage soumise aux maladies chroniques réclament des soins de long terme (chimiothérapies, dialyses). La chambre constate un report massif de ce fait sur les urgences de l'établissement support, avec un taux alarmant d'hospitalisation (80%) compte tenu du manque de suivi antérieur : dans ce territoire, la perte de chance due à l'inégalité face à l'accès aux soins est une réalité critique.

SOUS-DOTATIONS CHRONIQUES

Or, ces établissements support sont eux-mêmes pris dans un engrenage fatal : leur faiblesse financière, avec par

exemple, un déficit cumulé qui a doublé entre 2018 et 2023 pour le GHT du Jura (6,24 M€ à 12,49 M€) réduit de fait leur attractivité pour des praticiens très qualifiés, garants de la sécurité des soins par une pratique régulière, attestée par les seuils de volume d'activité de l'Agence régionale de santé. Moins d'actes égale moins de ressources, donc moins de capacité de modernisation des équipements et donc moins d'intérêt des spécialistes... : le serpent du caducée n'en finit pas de se mordre la queue et les établissements « support » le sont de moins en moins.

Les préconisations de la chambre régionale et, ipso facto, de la Cour des comptes sont claires : résoudre la ten-

sion entre des besoins de santé changeants et la faiblesse structurelle des établissements support peut se faire à condition notamment de définir, au niveau du ministère de la Santé, « une nouvelle stratégie d'évolution de l'offre hospitalière fondée sur la gradation des soins et par région, un scénario d'évolution de l'offre hospitalière » et en liaison avec la Haute autorité de santé, évaluer la qualité des parcours de soins. Les conseillers recommandent également de renforcer le rôle d'intégrateur de soins et de structuration des filières par les Groupements hospitaliers, en les dotant d'une personnalité morale et d'une direction commune, pertinente pour une offre de soins réfléchie à l'échelle de leurs territoires afin de ne pas augmenter encore les inégalités des citoyens quand à l'accès à des soins de qualité.

Emmanuelle de Jesus

* La chambre régionale des comptes BFC a également piloté le chapitre « Garantir l'équité dans l'accès numérique aux services publics » sur lequel nous reviendrons prochainement.

Côte-d'Or

UNE « DÉLÉGATION SPÉCIALE » POUR ADMINISTRER LA COMMUNE DE LABERGEMENT-FOIGNEY.



De gauche à droite : Magalie Malerba, Daniel Collard, Jean-Luc Jeoffroy et Alain Duroux. Crédit : Préfecture 21.

La commune de Labergement-Foigny n'ayant pu organiser, faute de candidature, d'élection municipale le 15 mars dernier, le préfet, conformément au Code général des collectivités territoriales a nommé une délégation spéciale pour en remplir les fonctions ». Cette délégation spéciale est composée de Daniel Collard, officier télémécanicien de l'armée de l'air, en retraite, Alain Duroux, ingénieur territorial, en retraite et Jean-Luc Jeoffroy, ingénieur en chef, en retraite. La réunion d'installation présidée par Mme Magalie Malerba, secrétaire générale adjointe de la préfecture, a eu lieu à Labergement-Foigny le 27 mars. Elle a élu au scrutin secret Alain Duroux en qualité de président et Daniel Collard vice-président. Les membres de la délégation ont le statut de conseillers municipaux tout au long de leur mandat. Le président ou à défaut, le vice-président, remplit les fonctions de maire. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités « aux actes de pure administration conservatoire et urgente » (article L2121-38 du CGCT) pour assurer la continuité des services publics et préparer le prochain scrutin municipal qui devra être organisé dans un délai de trois mois. La délégation spéciale ne peut engager les finances municipales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant.

en bref

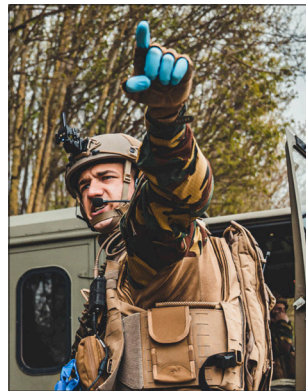
Yonne. Baptisé Orion, l'exercice militaire qui, outre le territoire icaunais, implique 15 départements hexagonaux et d'outre-mer, va mobiliser localement plusieurs milliers de militaires jusqu'au 8 mai.

L'Yonne, théâtre d'opérations militaires hors normes



Oopération de grande envergure pour des armées Résilientes, Interopérables, Orientées vers le combat de haute intensité et Novatrices (Orion). Si l'intitulé est un peu long, il a au moins le mérite d'être explicite. « Dans un contexte international marqué par une instabilité croissante et une évolution des formes de conflictualité, les armées se préparent à faire face à des menaces dans l'ensemble des champs de confrontation, y compris hybrides, et à des engagements de haute intensité », rappelle le préfet de l'Yonne, Pascal Jan. Au plus fort de cet impressionnant exercice militaire qui implique 12 ministères, 90 directions, services et organismes interarmées, 12.500 hommes, 1.800 véhicules tactiques ou encore 800 drones de combat vont être engagés sur le sol icaunais. « L'exercice Orion 2026 s'inscrit dans cette démarche d'anticipation et d'adaptation permanente, visant à garantir la capacité de la France à répondre à toute forme de menace. » Mobilisée au même titre que l'Armée de terre et la Marine nationale, l'Ar-

Dans l'Yonne, l'exercice Orion va déployer jusqu'à 12.500 militaires. Crédit : capture d'écran ministère des Armées.



mée de l'air et de l'espace va faire voler différents aéronefs pendant toute la durée de l'exercice. De jour comme de nuit.

POPULATION ET ENTREPRISES CONCERNÉE

Jusqu'au 8 mai, les Icaunais doivent donc s'attendre à voir débarquer des militaires dans différentes tenues de combat et à connaître un certain nombre de désagréments pouvant perturber leur quotidien tels que des ralentissements de la circulation routière causés par des convois militaires. Dans le scénario imaginé par les états-majors, l'Yonne doit servir de base de déploiement opérationnel et de stationnement d'unités

logistiques mais ne sera pas le théâtre d'opérations de combat. Contrairement aux départements champenois, l'Aube et la Marne. « Orion 2026 vise également à sensibiliser l'ensemble de la société civile aux enjeux de défense et aux défis contemporains. En renforçant la connaissance et la compréhension de ces sujets au sein de la population, l'exercice contribue au développement des capacités collectives de défense. Il participe ainsi à la résilience nationale face aux menaces susceptibles d'affecter le territoire. » D'intérêt général, ces grandes manœuvres revêtent, par ailleurs, un caractère « pédagogique » en interrogeant la population sur son implication et

sa résilience en temps de guerre.

« Plus largement, Orion 2026 s'inscrit dans une dynamique de cohésion nationale, en rappelant que la protection de la Nation est le fruit d'un effort collectif, qui dépasse le seul cadre militaire », explique le préfet de l'Yonne dans son communiqué. Un effort collectif qui ne peut se faire sans le monde économique comme le rapporte l'Yonne républicain dans son édition du 26 mars. « Dans l'Yonne, on est dans l'échange avec des entreprises locales qui pourraient produire du matériel, afin de préparer au mieux les armées en haute intensité. On fait un répertoire de recensement de toutes les entreprises qui seraient prêtes à jouer le jeu », rappelle Pascal Jan. D'autant que dans le cadre de l'exercice Orion 2026 qui couvre un large spectre d'opérations – « Terre, Mer, Air, Cyber, Espace, Informatique et Électromagnétique » –, les entreprises « du petit apiculteur du coin à Fruehauf » doivent rester en alerte face aux enjeux de cybersécurité, composante contemporaine des guerres hybrides. Comme une énième piqûre de rappel, grandeur nature cette fois.

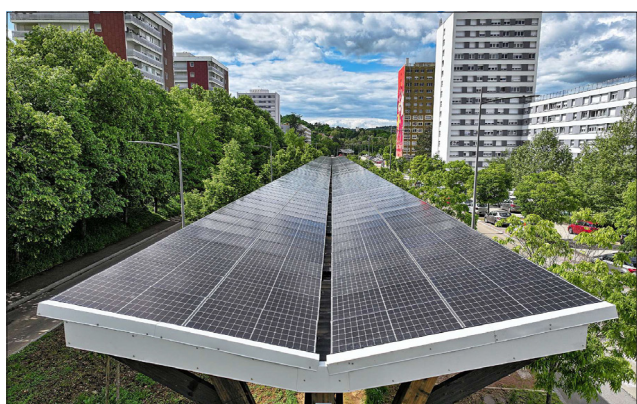
Stéphane Bourdier

Côte-d'Or. Pour sa 27^e édition, les Assises européennes de la transition énergétique s'installent pour la toute première fois à Dijon du 23 au 25 juin.

Trois jours dijonnais pour verdir l'Europe



Sous le mot d'ordre de « Mobilisation générale », les Assises européennes de la transition énergétique à Dijon rassembleront 3.000 décideurs pour dessiner l'avenir énergétique des territoires dans un contexte politique et climatique sous haute tension. En accueillant ce rendez-vous annuel, co-organisé avec les métropoles de Bordeaux, Strasbourg, la Communauté urbaine de Dunkerque et l'Ademe, Dijon s'affirme comme un moteur de la transformation écologique en France. Cette édition 2026 arrive à un moment charnière : elle suit de près les élections municipales de mars et la publication par le gouvernement de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui redéfinit les priorités entre nucléaire et renouvelables. Le programme s'annonce dense avec 50 visites de sites, 11 plénières, 71 at-



Le projet pilote européen Response à Dijon. Crédit : Weckerlé / Dijon Métropole.

liers, huit Masterclass, dont des sessions médias pour aider les acteurs de la transition à déjouer les mécanismes de la désinformation climatique qualifiée de « poison lent », ainsi que plus d'une centaine d'intervenants d'envergure nationale et européenne qui se succéderont pour décrypter les enjeux de souveraineté énergétique et de décarbonation. Enjeux pour lesquels les collectivités locales se retrouvent

plus que jamais en première ligne. Pour cette raison, cette édition mettra l'accent sur les nouveaux élus issus des récents scrutins, avec des Masterclass conçues « sur mesure pour les accompagner dans leur rôle de moteurs de la transition », précise les organisateurs.

ÉCOLOGIE CITOYENNE

Dijon profitera également de l'événement pour mettre en avant ses propres réussites visant

à tendre vers un territoire zéro carbone en 2050, notamment grâce au projet pilote européen Response. Ce projet, dont la clôture officielle aura lieu durant les Assises, a permis de créer deux îlots à énergie positive dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. Depuis mai 2025, ces installations visent à produire 20 % d'énergie de plus que la consommation des 600 logements et 24 bâtiments municipaux impliqués dans l'expérimentation. « Pour Dijon métropole, la question de l'énergie, mais aussi celle de la biodiversité, représentent des défis majeurs qui sont appréhendés de façon transversale dans toutes ses politiques publiques. Avec la conviction que l'énergie est un service essentiel auquel chaque citoyen a droit, à commencer par les plus fragiles, impliquant de passer d'une vision moins technique de l'écologie dans les quartiers à une vision qui émancipe les habitants et les rend acteurs de leur territoire ».

Frédéric Chevalier

Région BFC

PACTE FORMATION : LA RÉGION DÉNONCE UNE AMPUTATION DES CRÉDITS DE L'ÉTAT. Depuis 2019, l'État est engagé avec la région dans un Pacte régional au service de la formation des plus éloignés de l'emploi. Ce partenariat, explique la région BFC, a permis de déployer « une politique ambitieuse pour les secteurs économiques en tension, pour la qualification notamment des jeunes décrocheurs, des bénéficiaires du RSA, pour le retour à l'emploi des seniors. Cette politique associe toutes les structures de l'orientation, de l'emploi et de la formation du territoire. Elle a permis entre autres de déployer des formations de premier niveau à moins de 10 km de chaque stagiaire, d'améliorer de plus de 4 points le taux d'accès à l'emploi ». Or, après l'annonce en fin d'année 2025 d'une baisse de 10 M€, une nouvelle coupe de 15 M€ vient d'être annoncée sur la dotation 2026 de ce pacte : l'engagement de l'État sur 2026 s'élèvera donc à 31 M€. Concrètement, cette baisse de 25 M€ va supprimer plus de 2.200 places de formation en 2026, explique la région qui, elle, a maintenu son engagement de 70 M€ annuels et préservé les aides à l'entrée en formation ainsi que les aides au transport. « Elle a également fait le choix, comme les autres régions engagées dans un Pacte pour la formation, d'avancer une partie du budget de l'État pour éviter la casse. Cette situation est difficilement tenable dans un contexte où l'État nous demande déjà de contribuer à la réduction de la dette publique à hauteur de 83 M€ ». Aujourd'hui, « le pacte de confiance est rompu, estime la région BFC. La convention n'est pas respectée, et la logique du coup par coup prévaut, sans nous donner de cap ni d'horizon. » « Alors que le chômage repart à la hausse, le gouvernement se désengage et défait les dispositifs mis en place qui ont pourtant prouvé leur efficacité. J'ai dénoncé ce jour auprès du Premier ministre ce retrait majeur et ses conséquences sociales désastreuses. C'est désormais une nouvelle politique à la main de la région que nous devons bâtir pour les années à venir », accuse Jérôme Durain, président de la région Bourgogne Franche-Comté.

Côte-d'Or

LIVRAISON DU CAMPUS OSMOSE. Moins de trois ans après son lancement par le président du département de la Côte-d'Or, François Sauvadet, mi-2023, une étape importante a été franchie ce jour pour la construction du campus Osmose du département de la Côte-d'Or, avec la livraison du bâtiment par le promoteur Lazard.

Ces prochains mois se poursuivront avec les derniers travaux d'équipement (et notamment le déploiement d'un système de vidéoprotection, l'installation du contrôle d'accès et la mise en place du mobilier), assurés par les agents du département, en vue d'une installation des premiers services à l'automne prochain. Constitué de deux bâtiments avec une superficie totale de 7.400 m², le campus Osmose, situé dans le quartier de la Toison d'Or, accueillera 400 agents du départements dans de locaux modernes, attractifs et respectueux de l'environnement.

« C'est un bâtiment qui s'inscrit dans son temps. Un concept nouveau avec des espaces ouverts sur l'extérieur pour offrir à nos agents un cadre de travail adapté. Ce qui nous permet de céder certains bâtiments comme la cité Jean Bouhey ou Gagnereaux au centre-ville de Dijon, tout en maintenant notre présence territoriale dans tous les quartiers de la métropole », explique François Sauvadet.

en bref

Le droit et le chiffre

Le CSM en « mission d'information » à la cour d'appel de Dijon

Côte-d'Or. Une délégation du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) s'est rendue à Dijon pour une visite de terrain. Entre l'inquiétude face à la montée du narcotrafic local, les enjeux de recrutement et la volonté de réformer le statut des magistrats du parquet, les échanges ont été riches.



Loin d'être une inspection, la visite du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) mercredi 18 mars à la cour d'appel de Dijon s'inscrit dans un programme visant à parcourir toutes les juridictions de France durant chaque mandature de quatre ans. L'objectif est double : faire connaître le fonctionnement du CSM aux magistrats locaux et, inversement, permettre aux membres du Conseil de prendre le pouls des réalités du terrain pour nourrir leurs travaux sur les nominations et la discipline.

DIJON « RATTRAPÉE » PAR LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Si le fonctionnement global de la cour d'appel de Dijon est jugé « très positif » par la délégation, un point d'ombre majeur a été soulevé : l'évolution de la délinquance locale. Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation et président de la formation du CSM compétente pour le Parquet, a partagé son inquiétude face à une situation devenue préoccupante : « Ce qui nous frappe, c'est de voir qu'une juridiction comme Dijon est en quelque sorte aujourd'hui rattrapée par certains phénomènes que ne connaissait pas la ville il y a encore quelques années et que l'on rencontre plus communément dans de grandes agglomérations comme Paris ou Marseille. Je pense au narcotrafic, je pense à la délinquance organisée. » Pour l'année 2025, 30 règlements de compte et huit décès liés à la criminalité organisée ont été recensés dans le ressort. Cette pression forte sur l'activité pénale se traduit par une surcharge des cabinets d'instruction, passés de trois à quatre juges pour traiter des dossiers complexes impliquant parfois plus d'une dizaine de mises en examen.

L'INDÉPENDANCE DU PARQUET AU CŒUR DES REVENDECTIONS

Au-delà des constats locaux, Rémy Heitz a profité de cette visite pour réaffirmer une demande de réforme constitutionnelle majeure : l'alignement du statut des magistrats du Parquet sur celui du Siège concernant les nominations. Actuellement, les avis du CSM pour le Parquet ne lient pas le gouvernement, contrairement à ceux pour le Siège. « Nous deman-



Alexis Bouroz, premier avocat général à la cour d'appel de Paris, membre de la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du siège ; Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation, président de la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du parquet ; Pierre-Yves Couilleau, procureur général honoraire, membre de la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du parquet et Alice Maintigneux, secrétaire générale adjointe du CSM. Crédit : JDP.

tons avec force une évolution de notre statut pour que la prise en compte de l'avis sur proposition de nomination rendu par le Conseil supérieur de la magistrature, qui étudie les parcours, les compétences, l'adéquation entre le profil et le poste concerné, deviennent obligatoire pour le Parquet comme pour le Siège. Cela serait à nos yeux à la fois un gage de compétence, de sérieux et une garantie d'impartialité, d'indépendance à même de renforcer notre état de droit », a martelé Rémy Heitz.

Sur le volet disciplinaire, la délégation a tenu à lever le voile sur une activité souvent méconnue. Alexis Bouroz, premier avocat général à la cour d'appel de Paris et membre de la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du Siège, a insisté sur l'absence totale de complaisance du Conseil. Il note d'ailleurs l'émergence de nouveaux types de signalements, « en lien avec le mouvement MeToo. On voit maintenant des comportements qui pouvaient être admis il y a encore quelques années qui ne le sont plus aujourd'hui [...] sur des propos inappropriés, des attitudes inappropriées ». Alexis Bouroz a également précisé que si les saisines directes par les justiciables aboutissent rarement à des sanctions - car elles concernent souvent des mécon-

tentements liés à l'issue d'un procès - les dossiers transmis par le garde des Sceaux font eux l'objet d'une grande sévérité. Pierre-Yves Couilleau, procureur général honoraire et membre de la formation du Parquet a rassuré en affirmant « qu'il n'y avait pas de phénomène de magistrature corrompue dans leur ensemble en France, malgré des dérives personnelles en hausse ».

DIVERSITÉ DES PROFILS : LA FIN DE L'ENDOGENIE ?

Sur le volet recrutement Pierre-Yves Couilleau, a souhaité tordre le cou à une idée reçue d'une magistrature qui se « reproduirait » entre elle, en soulignant que près de 46 % des magistrats des dernières promotions ont eu une carrière antérieure. « Quand on aborde cette statistique, on est obligé de se dire que ce n'est plus tout à fait vrai ». La délégation a évoqué « une profession qui fait encore envie avec +600 inscrits en formation par rapport à l'année dernière » et cité des parcours atypiques, allant d'une ancienne danseuse classique professionnelle à un garagiste ayant repris ses études de droit pour devenir magistrat. « Cette diversité est essentielle pour une justice qui se veut plus proche et représentative de la société qu'elle sert. »

Frédéric Chevalier



Chiffres clés

2025

Nominations

- 59 nominations sur proposition CSM dont 7 PP / 22 PTJ / 30 magistrats C.Cass
- 1669 avis du CSM sur projets de nomination du ministre dont 1139 pour le siège / 530 pour le parquet
- 188 auditions menées dont 117 par la formation siège et 71 par la formation parquet

Discipline

- 16 saisines disciplinaires du CSM (fond + ITE) dont 10 pour le siège / 6 pour le parquet
- 9 décisions et avis disciplinaires du CSM au fond dont 6 pour le siège / 3 pour le parquet
- 3 décisions et avis du CSM sur ITE dont 2 pour le siège / 1 pour le parquet

Plaintes des justiciables

- 254 plaintes enregistrées
- 391 décisions rendues (273 pour le siège et 118 pour le parquet) Dont 303 déclarant la plainte manifestement irrecevable Dont 87 rejetant la plainte Dont 1 renvoi en audience disciplinaire
- 13 plaintes ayant donné lieu à des demandes d'observations
- 0 condamnation

SAVD

- 124 saisines (multiplication par 4 des saisines annuelles en 8 années de fonctionnement)

Opinions

Élus locaux, faites confiance aux TPE et PME du numérique

Fédération des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique

À l'approche des élections municipales, les élus locaux doivent transformer leurs engagements de campagne en actions concrètes au service de leur territoire. Pour mener à bien leurs projets, ils peuvent s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire des TPE et PME de l'ingénierie, du conseil et du numérique. Pour les accompagner dans leur démarche, la Fédération Cinov publie un livre blanc à destination des élus locaux, présentant les principaux enjeux auxquels font face les collectivités et les solutions que peuvent apporter les experts de la branche. « *Le nouveau mandat des élus locaux s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant. Qu'elles soient rurales ou urbaines, de petites ou de grande tailles, les collectivités seront appelées à faire des choix structurants qui façonneront durablement leur territoire. Ces décisions exigent une vision stratégique sur le long terme et requièrent des solutions concrètes et opérationnelles, ancrées dans les réalités locales. Face aux responsabilités qui leur incombent, elles peuvent s'appuyer sur un réseau de TPE et PME des métiers de l'ingénierie, du conseil et du numérique. Grâce à leurs expertises, nos entreprises présentes sur les territoires sont en mesure de les soutenir efficacement dans les projets à fort impact* », soutient Frédéric Bruyère, vice-président « influence et régions » de la Fédération Cinov.

DES EXPERTS DE PROXIMITÉ, AU SERVICE DE LEURS TERRITOIRES

Dans une période d'inflation normative, de transformation numérique des services publics, de risques climatiques croissants, toutes les collectivités locales font face à des défis multiples. Des facteurs qui peuvent ralentir voire bloquer la mise en œuvre des projets structurants pour les territoires.

Les entreprises membres de la Fédération Cinov sont présentes pour apporter leur expertise, avec des moyens humains, pour renforcer les capacités d'actions des collectivités. Implantées localement, ces TPE et PME apportent des expertises opérationnelles dans de nombreux domaines : aménagement, infrastructures, habitat, numérique, transition écologique, organisation des services publics ou encore concertation avec les habitants.

FACE AUX ENJEUX DES COLLECTIVITÉS, DES RÉPONSES CONCRÈTES

Les métiers de l'ingénierie, du conseil et du numérique peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre et la réussite des projets portés par les collectivités territoriales. Leurs compétences techniques et stratégiques contribuent notamment :

- à transformer les contraintes réglementaires en solutions opérationnelles ;

- à apporter des moyens humains et des expertises complémentaires aux équipes des collectivités ;

- à accompagner dans la transformation numérique et la cybersécurité ;

- à intégrer les enjeux de transition écologique et énergétique de manière à renforcer l'attractivité ainsi que la résilience des territoires ;

- à concevoir et animer des démarches de concertation et de participation citoyenne afin d'associer les habitants aux projets publics.

Les TPE et PME membres de la Fédération Cinov contribuent au développement économique local en favorisant les circuits courts et la coopération entre les territoires. Grâce à leur implantation locale et à leur capacité d'adaptation, elles proposent des solutions sur mesure, adaptées aux réalités de chaque territoire et aux contraintes des collectivités. Pour la Fédération Cinov, l'ingénierie privée constitue un véritable accélérateur de réussite pour les politiques publiques locales, apportant aux élus des compétences complémentaires, innovantes et directement mobilisables, leur permettant de mener à bien leurs projets et leurs ambitions pour leurs territoires.

♦ cinov.fr/etudes-et-publications/guides/les-tpe-et-pme-de-lingenierie-du-conseil-et-du-numerique-vo

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Urbi et orbite



Ce dimanche 5 avril 2026 à 12h, jour de Pâques, le pape Léon XIV (toujours sur la chaire de Saint-Pierre à l'heure où j'écris ces lignes, je me dédouane de toute dinguerie durant ce week-end pascal) donne la bénédiction solennelle

Urbi et Orbi depuis le balcon central de la basilique Saint-Pierre de Rome. Le Saint-Père bénit les fidèles et accorde l'indulgence plénière, « *pour la ville et pour le monde* », ne faisons pas dans la dentelle, bénissons tout le monde et Dieu reconnaîtra les siens comme l'avait résumé le Baron de Montfort (dit-on) en massacrant sans trop de nuances hérétiques albigeois et bons catholiques. Mais je m'égare.

Moi Pape, comme aurait pu l'écrire Anna Fore, la spin doctor de François Hollande en 2012, je procéderais quand même à un tri sélectif avant d'ouvrir à tout va. Et dans la benne des déchets ultimes, outre quelques dirigeants qui transforment la Terre en un vaste bourbier, je mettrais sans la moindre vergogne les profiteurs de guerre les plus dégueulasses qui soient, aka les usagers de la plateforme digitale Polymarket.

« The world's largest prediction market » offre à tous les parieurs du monde entier la possibilité de miser de l'argent sur n'importe quoi de l'actualité : des élections, le mariage ou le divorce de tel ou tel people, le résultat d'un match de Fifa... Inoffensif, me direz-vous. Que nenni. Car les usagers de Polymarket, ce qui les excite, c'est le sang. Le vrai, pas le virtuel. La grande mode en ce moment, sur Polymarket, c'est de miser beaucoup et de gagner gros en pariant sur la trajectoire et l'impact des missiles qui tombent en Iran et sur le nombre de victimes. Si en plus tu as coché le nom d'un dignitaire mollah et qu'il est tué, tu empoches un bonus. Le fondateur de ce machin répugnant, un poupin de 27 ans du nom de Shayne Coplan, est devenu milliardaire sous les vivats.

Alors certes, on est aux États-Unis, the land of opportunity et l'argent n'a pas d'odeur mais quand même. Que penser des quelques chanceux qui ont créé un compte Polymarket la veille de l'attaque US sur l'Iran et ont gagné quelques millions en pariant sur l'heure exacte du premier missile envoyé sur Téhéran ? Que dire lorsqu'on considère que Polymarket compte parmi ses actionnaires principaux un certain Donald Trump Jr, fils de ?

Moi, Pape, je te ferais une razzia sur les comptes de ces mafieux en cols blancs et de ces geeks dépourvus de la moindre conscience pour rebâtir les villes détruites : le pognon pour payer les parpaings et les profiteurs de guerre pour les empiler et gâche bien la colle comme on dit sur les chantiers, sinon ça fait des bulles dans les joints, et le seul qui ait le droit de buller, c'est Léon le quatorzième et buller il a pas trop le temps, avec toutes ces bénédictions à répandre... Finalement, les seuls qu'on peut envier cette semaine, ce sont les quatre astronautes en route vers la Lune. Au moins, de là où ils sont, ils verront notre belle Planète, bleue comme une orange, trop loin pour voir le sang, le bruit et la fureur. Moi Pape, j'aurais bien pris place à bord, histoire de me rapprocher de Dieu et je solliciterais une audience, juste pour lui demander : dites donc, Patron, vous aviez parié combien que ça finirait comme ça ?

Le regard de Faro

PÉNURIES D'ESSENCE ET PERTE DU SENS COMMUN



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp
@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

Adjudication

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat
7 boulevard Rembrandt
Immeuble Apogée C
21000 DIJON
Tél. : 06.20.98.09.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du tribunal judiciaire de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau, salle A

A. DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

COMMUNE DE CORGOLOIN (Côte-d'Or), 1 rue des Fermes, Hameau de CUSSIGNY

Une maison d'habitation élevée sur caves, comprenant :

- Entrée, salon, cuisine, cellier, trois chambres, véranda, salle d'eau, WC, chaufferie, buanderie, grenier ;
- Garage non attenant ;
- Terrain ;

Figurant au cadastre sous les références : ZE numéro 30, ZE numéro 117, ZE numéro 118 pour une surface totale de 10 ares et 0 centiare.

B. DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :

MERCREDI 06 mai 2026 À 10 HEURES 30

au Tribunal Judiciaire de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau, Salle A

MISE À PRIX : 70.000 €
(soixante-dix mille €uros)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux.

C. DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au mercredi 22 avril 2026 à 09H00 (rendez-vous sur place).

D. CONDITIONS DE LA VENTE : La vente est faite sur la base d'un cahier des conditions de vente.

Ce cahier peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de DIJON ou au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN, Avocat, 7 boulevard Rembrandt, Immeuble Apogée C - 21000 DIJON - Tél. : 06.20.98.09.03.

DPE en date du 21 juillet 2025 : Classement énergétique C 121 kWh/m²/an et classement climatique C 3kg co2/m²/an.

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de DIJON. L2601507

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION
DE SOCIÉTÉ

**SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

DATIMAZ
8 Route départementale 905, 21130
VILLERS LES POTS

Constitution de société

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON, le 27 mars 2026, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «**DATIMAZ**» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 8 Route départementale 905, 21130 VILLERS LES POTS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

GÉRANCE : Monsieur David SUDRE, demeurant à VILLERS LES POTS (21130), 8 Route départementale 905.

Maître Stéphanie CHAPUIS
L2601757

IBARA IMMOBILIER

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 24 mars 2026 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : IBARA IMMOBILIER

Siège social : 17 Rue du Murot, 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Objet social : - l'acquisition, la construction, la propriété de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location, ou autrement, la mise à disposition, y compris à titre gratuit, au profit des associés avec remboursement des charges, de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jessy IBARA, né le 02 janvier 1991 à CHENOVE (21) demeurant 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Et Madame Sophia IBARA, née le 15 janvier 1993 à DIJON (21) demeurant 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à la majorité de plus des deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2601761



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FCJC

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 26/03/2026, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FCJC

Objet social : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises. L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières. La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents.

L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers. L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCV).

Siège social : 14 Les Portes de Bourgogne, 21320 CREANCEY

Capital : 1 100 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. CHEVALIER Fabrice 9 rue de Chazilly 21320 ROUVRES SOUS MEILLY
L2601815



**SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

QuarTED

3 rue du Bocage - 21121 FONTAINE
LES DIJON

Suivant acte reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON, le 1^{er} avril 2026, il a été constituée la société civile immobilière dénommée «**QuarTED**» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 3 rue du Bocage - 21121 FONTAINE LES DIJON

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : libres entre associés et leurs descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint ou partenaire de PACS d'un associé, toutes les autres cessions et transmission par décès sont soumises à l'agrément des associés.

GÉRANCE : Madame Eléonore SCHENIRER demeurant à PARIS (75010) 51 rue du Faubourg du Temple.

Pour avis. Maître PENY
L2601942

SAS L'AME ET LA
MATIERE

Par ASSP en date à AUXEY -DURESSSES du 24/03/2026, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : L'AME ET LA MATIERE. Siège : 17, chemin de Meursault 21190 AUXEY-DURESSSES. Durée : 99 ans. Capital : 20 000 euros. Objet : conception, fabrication et commercialisation de couteaux de tous types et des accessoires s'y rapportant et usinage. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Christophe JACQUEMIN-GUILLEAUME demeurant 17, chemin de Meursault 21190 AUXEY -DURESSSES. Immatriculation : RCS DIJON.
L2601756



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

GAEC La Petite
Semeuse

Avis de constitution

Le 27/01/2026 a été agréé par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or, sous le numéro 1411 le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEC La Petite Semeuse dont le siège social est 2 rue des Riaux - 21140 GENAY. Le GAEC sera immatriculé au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601868



MedDrugS Services

Avis de constitution

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 31 mars 2026, à ATHEE.

Dénomination : MedDrugS Services.

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège social : 17 rue de la Saône, 21130 ATHEE.

Objet : le conseil, l'ingénierie, l'assistance, la prestation de services, la formation auprès de toute entreprise, institution ou collectivité, notamment dans les domaines de la santé, des technologies de l'information (IT) et plus généralement technologies innovantes ; la recherche, la conception, le développement, la fabrication, l'importation, la commercialisation, la distribution de produits destinés au domaine de la santé, et leur maintenance si nécessaire.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social variable (montant minimum) : 2.000 €

Gérant : Monsieur Pascal URSIN, demeurant 17 rue de la Saône, 21130 ATHEE.

La société sera immatriculée au RCS Dijon.
L2601923



**SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

AU COEUR DU
SOIN

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 214 rue Claus Sluter
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS de DIJON

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L2601443 sur Le Journal du Palais du 20/03/2026.

Il fallait lire : SIEGE SOCIAL : 10 rue Claus Sluter 21160 MARSANNAY LA COTE
L2601878



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Gioino
21000 DIJON

SARL E3
HERITAGE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date à DIJON, du 15/03/2026 il a été constituée une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

DENOMINATION : SARL E3 HERITAGE

SIÈGE SOCIAL : 19 Rue du Meix Bresson, 21110 LONGECOURT EN PLAINE

OBJET : la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricoles, immobilières ou autres,

- la gestion desdites opérations, la réalisation de prestations de services aux sociétés dans lesquelles elle a des participations,

- toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres,

- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance

Et, généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DURÉE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS de Dijon

CAPITAL SOCIAL : 31667 € Apport en nature selon contrat d'apport en date du 15 mars 2026 de 3000 actions de la SAS E3 Patrimoine pour une valeur de 31 667 €

GERANTE : Pauline Flocard, demeurant 51 Rue des Vernottes, 21110 Cessey Sur Tille

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

L2601924



**SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS**
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

KinesiEau

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 31 rue Jean Vachon
21130 AUXONNE
R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 30/03/26, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition, la prise en crédit -bail, la gestion notamment par mise en location, l'entretien, la réparation ou la modification, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis ; l'acquisition, la gestion, la cession de parts de société à prépondérance immobilière.

Dénomination sociale : KinesiEau.

Durée : 99 ans.

Siège social : 31 rue Jean Vachon - 21130 AUXONNE.

Capital : 1.000 € divisé en 1.000 parts de 1 € chacune.

Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

Gérants : Monsieur Thomas LAMBERT, né le 3 mars 1987 à DIJON (21), demeurant 17b avenue de la Concorde 21000 DIJON, Monsieur Alexandre COLLIN né le 8 septembre 1983 à DIJON (21), demeurant 6 Grande Rue - 21130 FLAMMERANS, Monsieur Steves GOZET, né le 22 novembre 1993 à DIJON (21), demeurant 22 rue Armand Roux - 21130 VILLERS-LES-POTS, Monsieur Cédric SAN JOSE, né le 18 septembre 1973 à LANGRES (52), demeurant 7 rue Guynemer - 21600 LONGVIC.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2601882

SCP NOTAIRES DIJON
PREFECTURE

43 rue de la Préfecture - 21000 DIJON

SCI EPIAVIA

Suivant acte reçu par Me Caroline BATISSE, Notaire à DIJON, le 1 avril 2026, a été constituée la société civile avec les caractéristiques suivantes

DÉNOMINATION : «EPIAVIA».

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €), formé d'apports en numéraire uniquement.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés (unanimité).

DIRIGEANTS : Gérant et associé M. Timothé GRANGE (10 rue des Préaux - 21120 PICHANGES) ; Associé : M^{me} Emma BERRY (10 rue des Préaux - 21120 PICHANGES).

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2601936



BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

**Société Civile
Professionnelle «Romain
BRUCHON, Clémentine
COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»,
titulaire d'un Office
Notarial à DIJON**
16 avenue Victor Hugo

SCI POUPON
MOUGIN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office notarial à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 26 mars 2026 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

La société est dénommée : SCI POUPON MOUGIN.

Le siège social est fixé à : TIL CHATEL (21120), 5 rue de l'Eglise.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille six cents Euros (1.600,00 €).

Les apports sont en numéraire.

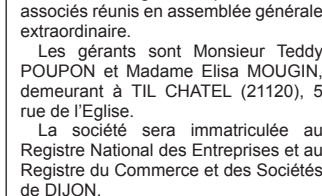
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Les gérants sont Monsieur Teddy POUPON et Madame Elisa MOUGIN, demeurant à TIL CHATEL (21120), 5 rue de l'Eglise.

La société sera immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2601940

MODIFICATION
DE STATUTS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JIDEMA

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 Euros
Siège social : 5 rue du Château
21000 DIJON
883 568 974 R.C.S. Dijon

Démision de Monsieur LESCARET Jean-Daniel en date du 29 janvier 2026.
Pour avis : La Présidente.
L2601816

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HOLDING URBAN SOLUTION

Société civile en cours de transformation en société à responsabilité limitée
Au capital de 78 100 euros
Siège social : 29 Rue Devosge
21000 DIJON
799891270 RCS DIJON

Avis de transformation

Suivant délibération en date du 15 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 78 100 euros, divisé en 781 parts sociales de 100 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :
L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ;

L'animation de filiales ;
L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;

L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPC), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ;

L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ;

L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection, ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ;

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, alliance, association en participation, groupement d'intérêt économique ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptibles d'en favoriser la réalisation

Dirigeants : Monsieur François Xavier JACQUINET demeurant 29 Rue Devosge 21000 DIJON
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance
L2600450

GAEC NOIREAUT

GAEC NOIREAUT, au capital de 310.600 €, siège social : 6 rue Croix Poil Blanc - 21320 MEILLY SUR ROUVRES, 531 379 873 R.C.S. DIJON, l'AGE du 31/12/2025 a décidé de la transformation en GAEC en EARL, du changement de dénomination sociale en EARL NOIREAUT NICOLAS à compter du 01/01/2026, constaté la démission de M^{me} Françoise NOIREAUT de ses fonctions de cogérante, à effet du 31/12/2025.
Pour avis : La gérance.

L2601748



EDOUARD CONFURON

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros porté à 198.518 Euros
Siège social :
2 route de Boncourt-le-Bois
21700 VOSNE ROMANEE
998 998 223 R.C.S. Dijon

Par décisions extraordinaires du 16 mars 2026, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 197.518 € par voie d'apport en nature d'une entreprise individuelle avec effet rétroactif au 09/01/2026, le portant de 1.000 € à 198.518 €, moyennant la création de 197.518 actions nouvelles de 1 € chacune. L'article 7 a été modifié en conséquence. NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-huit (198.518) euros. Il est divisé en 198.518 actions de 1 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2601772



CAMCHA SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 51.715 Euros
Siège social : 20 rue des Ardennes
21000 DIJON
R.C.S. Dijon n° 879 678 225

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur Nathan PRUGNIAUX de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 28 Octobre 2025.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601800

SARL DU BAILLY

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, rue Jean Moulin - 21300 CHENOVE
524 509 742 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 13/02/2026 et du PV du Président du 26/03/2026, le capital social a été réduit d'une somme de 1.000 € pour être ramené de 2.000 € à 1.000 €, par voie de démission de 1.000 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquences.

Pour avis.

L2601819



GFV SAINT VINCENT ABBAYE DE MORGEOT

GFA au capital de 1 655 600 euros
Siège social :
37 rue Elsa Triolet-Parc Valmy
21000 DIJON
519 950 091 RCS DIJON

Nomination co-gérant

Aux termes d'une délibération en date du 26/03/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Olivier LEFLAIVE, demeurant 11 impasse de l'Ecole 21200 BEAUNE, pour une durée illimitée à compter du 26/03/2026.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2601856

HERITAGE VIGNOBLES

SASU au capital de 546 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy
21000 DIJON
RCS DIJON 794 492 470

Augmentation et réduction de capital

Selon décisions de l'associé unique du 24/03/2026, il a été décidé de :

Augmenter le capital de 318.454 € pour le porter à 319.000 €, par voie de compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société et création d'actions nouvelles,

Puis de réduire le capital de 119.000 € pour le ramener à 200.000 € par voie d'annulation d'actions.

La réalisation définitive de ces opérations a été constatée aux termes des décisions du Président du 25/03/2026.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :
Capital social : 200.000 €.
Mention au RCS de Dijon.
L2601864



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SAS HUGO BERARDET

Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros
Siège social : 4 rue du Grand Marchais, Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
100 825 728 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2026, le Président de la société par actions simplifiée HUGO BERARDET, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE au 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et de modifier en conséquence les statuts.

La Présidence

L2601865



SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

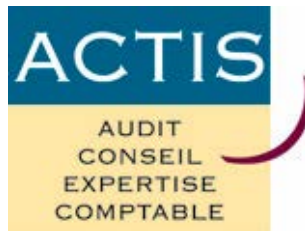
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

AVL DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : 49 rue Henri Challand
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS Dijon 349 057 513

Par PV du 25/03/26, le capital a été augmenté de 426,86 €, pour le porter de 7.622,45 e à 8.049,31 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : 7.622,45 €. NOUVELLE MENTION : 8.049,31 €. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : Le gérant.

L2601871



URBICAND

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 71 rue Chabot Charny
21000 DIJON
438 586 422 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 23/03/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante M^{me} DOROTHEE ROCHET, demeurant 2 rue de Tremillon - 21490 CLENAY, pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Vincent DOS SANTOS.
Pour avis : La Gérance.

L2601876



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

ETABLISSEMENTS NOIROT

SAS au capital de 130 560 euros
Siège social : Zone Industrielle les Renardières
21700 Nuits-Saint-Georges
016 450 215 RCS Dijon

Nomination DG

Suivant décisions des associés prises par acte SSP le 10/03/2026, M. Corentin NOIROT demeurant 2B Rue Général Joubert, 21000 Dijon a été nommé directeur général.
L2601879

TRAMWAY ENERGIE DIJON

Sigle : T.E.D
Société par actions simplifiée au capital de 528.421,00 Euros
Siège social : 63 avenue de Tavaux
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
519 029 078 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'Acte SSP constatant les décisions unanimes des associés prises en date du 26/03/2026, il a été décidé de :

- Nommer en qualité de président, Madame Catherine HELLMANN née SARREAU, demeurant au 63 Avenue de Tavaux - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, en remplacement de Monsieur Yannick KOPEC, président démissionnaire, et ce à compter du 1^{er}/04/2026.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2601881



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

DE BRITO

SASU au capital de 50.000 Euros
Siège social :
SAINT-APOLLINAIRE (21)
ZAE Bois Guillaume
12 rue du Pré Rondot
R.C.S Dijon 489 353 714

DUA du 28/02/2026 : Capital : Ancienne mention : 100.000 € ; Nouvelle mention : 50.000 €. Directeur Général : Ancienne mention : VDBH, SARL au capital de 73.500 € ayant son siège social à SAINT-APOLLINAIRE (21), ZAE Bois Guillaume, 12 rue du Pré Rondot, immatriculée au R.C.S. DIJON 489 353 714 Nouvelle mention : Néant
R.C.S. : DIJON.
Pour avis, la Présidente.

L2601885



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

DE BRITO INTERIEUR

SASU au capital de 2.500 Euros
Siège Social :
SAINT-APOLLINAIRE (21), ZAE Bois Guillaume, 12 rue du Pré Rondot, R.C.S Dijon 913 870 739

DUA 28/02/2026 : Capital : Ancienne mention : 5.000 € ; Nouvelle mention : 2.500 € Dénomination : Ancienne mention : DE BRITO INTÉRIEURE ; Nouvelle mention : DE BRITO INTERIEUR Directeur Général : Ancienne mention : VDBH, SARL au capital de 73 500 € ayant son siège social à SAINT-APOLLINAIRE (21), ZAE Bois Guillaume, 12 rue du Pré Rondot, immatriculée au RCS DIJON 489 353 714 Nouvelle mention : Néant
RCS : DIJON.
Pour avis : La présidente.

L2601886



SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

CFDM

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 58 rue des Chezeaux
21560 ARC-SUR-TILLE
R.C.S. Dijon 493 511 968

Par PV du 31/03/26, il a été pris acte de la démission de la société CSDM en qualité de présidente à compter du 31/03/26 et décidé de la remplacer par la société BARON PATRICK, SARL ayant son siège social 16 rue aux Grands Journeaux - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, R.C.S. DIJON 999 896 590 pour une durée indéterminée à compter du 31/03/26, et il a été pris acte de la démission de la société DMF en qualité de directeur général à compter du 31/03/26 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis, la présidente.

L2601916

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI DU CHATEAU DE FRANXAULT

Société civile immobilière
Capital social : 1.524,49 Euros
Siège social : Le Château
21170 FRANXAULT
R.C.S. Dijon 399 517 689

Suite au décès de Monsieur Maurice LELOUP le 23/08/2024, Madame Jocelyne BOULERE veuve LELOUP Maurice, demeurant à FRANXAULT (21170), 2 rue Lambert, a été nommée nouvelle gérante, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.

L2601920



ODAS NOTAIRES

37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

RECKY

SARL à associé unique au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4 Place Darcy
21000 DIJON
SIREN 897.972.626 R.C.S. Dijon

Par décisions du 23/03/2026, l'associé unique a décidé de :
- augmenter le capital de 105.000 €, par voie de capitalisation de réserves, pour le porter à 108.000 € ;
- réduire le capital social de 105.000 € par voie d'échange de 10.500 parts pour le ramener à 1.000 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Par décisions du 31/03/2026 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée - SAS.

PRÉSIDENT : La société PLUME dont le siège social est à DIJON (21000), 4 Place Darcy - SIREN 881.680.763 R.C.S. DIJON.

Les fonctions de M^{me} Nolwenn LEGENDRE gérante, ont pris fin à compter du même jour.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601947

TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR 120€

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
NICOLARDOT VAZQUEZ VICNERON
NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

GWENOD

SARL à associé unique
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4 Place Darcy
21000 DIJON
SIREN 881.656.722 R.C.S. Dijon

Par décision du 31/03/2026 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée - SAS.

PRESIDENT : La société PLUME dont le siège social est à DIJON (21000), 4 Place Darcy - SIREN 881.680.763 R.C.S. DIJON.

Les fonctions de M^{mes} Nolwenn LEGENDRE et Gwenaëlle LEGENDRE, cogérantes, ont pris fin à compter du même jour.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601948



OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
NICOLARDOT VAZQUEZ VICNERON
NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

AUXERRECO

SARL à associé unique
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
4 place Darcy - 21000 DIJON
SIREN 903 511 665 R.C.S. Dijon

Par décision du 31/03/2026 l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée - SAS.

PRESIDENT : La société PLUME dont le siège social est à DIJON (21000), 4 place Darcy, SIREN 881 680 763 R.C.S. DIJON.

Les fonctions de M^{mes} Nolwenn LEGENDRE et Gwenaëlle LEGENDRE, cogérantes, ont pris fin à compter du même jour.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601950



OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
NICOLARDOT VAZQUEZ VICNERON
NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

PABU

SARL à associé unique
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4 Place Darcy
21000 DIJON
SIREN 519.188.692
R.C.S. Dijon

Par décision du 31/03/2026 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée - SAS.

PRESIDENT : La société PLUME dont le siège social est à DIJON (21000), 4 Place Darcy - SIREN 881.680.763 R.C.S. DIJON.

Les fonctions de M^{mes} Nolwenn LEGENDRE et Gwenaëlle LEGENDRE, cogérantes, ont pris fin à compter du même jour.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601951



OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
NICOLARDOT VAZQUEZ VICNERON
NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

JADA

SARL à associé unique
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
21 rue des Godrans - 21000 DIJON
SIREN 501 433 155 R.C.S. Dijon

Par décision du 31/03/2026 l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée - SAS.

PRESIDENT : La société PLUME dont le siège social est à DIJON (21000), 4 place Darcy, SIREN 881 680 763 R.C.S. DIJON.

Les fonctions de M^{mes} Nolwenn LEGENDRE et Gwenaëlle LEGENDRE, cogérantes, ont pris fin à compter du même jour.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601952

POURSUITE D'ACTIVITE**LES LIONS**

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 18, rue de Citeaux -
21121 FONTAINE-LES-DIJON
853 645 844 RCS DIJON

Par délibérations de l'AGE du 30/06/2025, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Pour avis.

L2601939

DISSOLUTION**DE SOCIETE****ENFIN**

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 102 euros
Siège social : 7 rue Marguerite
Yourcenar BP 6791
21079 DIJON CEDEX
487 488 835 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Yves MARTIN, demeurant 6 chemin des Aiges 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2601019

BOUCHERIE ZLATAN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 8 rue Charles Dullin
21240 TALANT
R.C.S. Dijon 984 877 738

Aux termes d'une délibération en date du 17/03/2026, la collectivité des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2025, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-13 du Code de commerce, pour cause d'absence d'activité.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Ilyess NADIR, demeurant 10 chemin du Castellan - 13800 ISTRES. Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 10 chemin du Castellan - 13800 ISTRES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur : NADIR Ilyess.

L2601913

ANNONCES LEGALES

**DERNIER DELAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

CLOTURE**DE LIQUIDATION****SCI VAUFREY**

L'AGO du 20/02/2026 de la «SCI VAUFREY» en liquidation, capital : 5 000 €, siège : 18, rue au Bouchet 21000 DIJON, 512 019 449 RCS DIJON, tenue au 18, rue Au Bouchet 21000 DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sébastien VAUFREY, demeurant 36 A, rue Charles Dumont -21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

L2600786

SARL ESPRIT FEERIQUE

Par décisions du 28/02/2026 au 22, rue d'Avot 21320 ARCONCEY, l'Associée Unique de la SARL «ESPRIT FEERIQUE» en liquidation, capital : 5 000 €, siège : 1, rue René Laforge 21320 POUILLY EN AUXOIS, 938 767 746 RCS DIJON, a approuvé, en sa qualité de liquidatrice, le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation, à compter du 28/02/2026. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. La Société sera radiée dudit registre.

L2601453

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

TINA STYL'

SARL en cours de liquidation
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 8 rue Edme Plot
21500 MONTBARD
Siège de liquidation : 3 rue Theurots
21500 NOGENT-LES-MONTBARD
R.C.S. Dijon 503 413 312

Aux termes du procès-verbal du 31/12/2025 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.

L2601741

GENLIS FACADES

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 Euros
Siège social : 85 allée de la
Constitution
21110 GENLIS
R.C.S. Dijon 750 172 686

Avis de clôture de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Mars 2026, il résulte que l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation établis au 20 Mars 2026, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, en la personne de Mr KONAR Orhan, demeurant 85 allée de la Constitution - 21110 GENLIS, et de prononcer la clôture de la liquidation de la société avec effet au 20/03/2026.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601814



Société d'avocats
**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI ANNA

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
28, rue des Buttes, 21000 DIJON
444 590 764 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 18 mars 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Philippe MATHY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

L2601932

CHANGEMENT DE**REGIME MATRIMONIAL****ÉPOUX MUGNERET/MAGNIN****Changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître VAZQUEZ, notaire associée à DIJON le 20/03/2026,

Monsieur Boris André MUGNERET et Madame Marie-Agnès Joséphe Louise MAGNIN, son épouse, demeurant à DIJON, 19 Boulevard Carnot, mariés à DIJON le 02/03/1990, actuellement sous le régime de la séparation de biens, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître VAZQUEZ, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation au changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis.

L2601863

EPOUX NAGEOTTE**Changement de régime matrimonial - Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)**

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» le trente et un mars deux mille vingt six, Monsieur Jean, Marcel NAGEOTTE, retraité, et Madame Geneviève, Marie, Jeanne BORNOT, retraitée, demeurant ensemble à SAINT JULIEN (21490 Côte-d'Or), 18 rue Comblanchet, mariés sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT JULIEN (21490 Côte-d'Or) le 28 novembre 1959 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Éloïse BAUT notaire à DIJON (21000), 52 Bd Carnot, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation au changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2601941

AVIS**ADMINISTRATIF****COMMUNE DE POISEUL LA GRANGE****Arrêté n° 01 - 2026****Ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural n° 21 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres entre la parcelle O 33 et O 36**

Le Maire,
Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du Code rural et de la pêche maritime Vu le code des relations entre le public et l'administration.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/01/2026 approuvant le projet de déclassement du chemin rural n° 12 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres situé entre la parcelle O 33 et O 36 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public.

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ARRETE.

Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement du chemin rural n° 12 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres situé entre la parcelle O 33 et O 36 dans le domaine privé de la commune de POISEUL LA GRANGE pour une durée de 15 jours à compter du mercredi 8 avril 2026.

Monsieur Jean-Marc DAURELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Le mercredi 8 avril 2026 de 14h00 à 16h00 ;

Le samedi 25 avril 2026 de 10h00 à 12h00.

La municipalité de POISEUL LA GRANGE.

L2601797

AVIS DIVERS**M. Jean Auguste WOLFER****Testament olographe**

Suivant testament olographe en date du 30 mars 2007, Monsieur Jean Auguste WOLFER, né à 21290 Leuglay, le 20 février 1927, demeurant à 42 rue de Lugny 21290 Leuglay, célibataire, décédé à CHATILLON SUR SEINE (21) le 17 octobre 2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ludvine TUPIN-ORMANCEY, 10 Grande Rue 52160 Colmier le Bas, le 13 janvier 2026, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 30 mars 2026.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Ludvine TUPIN-ORMANCEY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2601874

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



Notaire
SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosse - 21000 DIJON

M^{me} Danièle LOUIS

Avis de dépôt de testament

Par testament olographe du 21 février 2024, Madame Danièle Anne-Marie LOUIS, née à LUNEVILLE, le 23 septembre 1944, demeurant à DAIX (21121), rue des Croillierans, veuve de Monsieur Alain VIEL, décédée à DAIX, le 13 janvier 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvain CONVERS, suivant procès-verbal en date du 30 mars 2026.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me CONVERS, notaire à DIJON, 7 Bd de Brosse, notaire chargé du règlement de la succession. L2601918



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SSION CUSANNO
Françoise

Avis de saisine de légataire universel En l'absence d'héritiers réservataires Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 23/09/2009, Madame Françoise PETRONE, veuve de Monsieur Antoine CUSANNO en son vivant demeurant à NUITS ST GEORGES (21700), route d'Agencourt, décédée à NUITS ST GEORGES le 14/11/2025, a institué des légataires universels. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître LAUREAU le 31/03/2026.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2601921

SUCCESION
VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision judiciaire en date du 09/05/2023, le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or (25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon) a été nommé curateur de la succession de M. COLIN GERARD ROGER PIERRE, décédé le 26/12/2015 à CHATILLON SUR SEINE (21). En application de l'art 811 du C. Civil et de l'art 1354 du Code de Procédure Civile, les formalités d'appréhension en déshérence vont être engagées. L2601790

SUCCESION VACANTE

Par décision judiciaire en date du 15/05/2013, le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or (25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon) a été nommé curateur de la succession de M. BONIFAIX GEORGES GABRIEL ALFRED, décédé le 28/06/2012 à SAVIGNY LES BEAUNE (21). En application de l'art 811 du C. Civil et de l'art 1354 du Code de Procédure Civile, les formalités d'appréhension en déshérence vont être engagées. L2601803

SUCCESION VACANTE

Par décision judiciaire en date du 28/01/2016, le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or (25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon) a été nommé curateur de la succession de M^{me} RADWINSKI JACQUELINE FRANCOISE, décédée le 05/05/2014 à DIJON (21). En application de l'art 811 du C. Civil et de l'art 1354 du Code de Procédure Civile, les formalités d'appréhension en déshérence vont être engagées. L2601820

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GUERRIN Antoinette décédée le 27/07/2012. Réf. 0218165432. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601892

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 13/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FOURNIER Liliane décédée le 16/03/2025. Réf. 0218165743. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601893

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. AMIOT Yoan décédé le 14/09/2024. Réf. 0218165515. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601894

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ALAIS Roger décédé le 01/01/2025. Réf. 0218165750. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601895

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} OLIVIER Jeannine décédée le 13/02/2021. Réf. 0218165746. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601896

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. HENRY Patrice décédé le 26/05/2025. Réf. 0218165751. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601897

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BASILETTI Raymonde décédée le 20/11/2023. Réf. 0218165753. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601898

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 10/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} HAUSAMMANN Jeannine décédée le 27/09/2015. Réf. 0218165764. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601899

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MUNCK Huguette décédée le 26/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135969. L2601900

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LEBERCHE Raoul décédé le 15/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132758. L2601901

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOUGEOT Michel décédé le 11/08/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132759. L2601902

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DARGIER Jeanne décédée le 24/06/2025. Réf. 0218165767. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601903

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BRESSAND Andree décédée le 08/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135966. L2601904

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SOUPIZET Huguette décédée le 30/03/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218134928. L2601905

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LAILLIER Marc décédé le 17/10/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135976. L2601906

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DAVANNE Henri décédé le 17/04/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132802. L2601907

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FERTAT Bernadette décédée le 01/09/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132794. L2601908

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BEN YAHYA Rahma décédée le 30/01/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134929. L2601909

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MANCHE Elisabeth décédée le 04/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218137544. L2601910

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MARECHAL Frederic décédé le 07/11/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218146990. L2601911

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MARECHAL André décédé le 07/10/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218146991. L2601912

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CIKALLESHI William décédé le 19/09/2025. Réf. 0218164317. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601925

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOBBO Giancarlo décédé le 25/02/2025. Réf. 0218165329. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601926

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PETROVITCH Daniel décédé le 20/11/2024. Réf. 0218164309. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601927

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SIMON Bernadette décédée le 25/09/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132892. L2601928

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} SZYDLOWSKA Maria décédée le 21/01/2020. Réf. 0218164320. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601929

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJONJugement du
24 mars 2026

SAS AZ RENOV, 32 Rue de l'Usine, 21250 Pouilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 984 397 042. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2601851

SAS CYRIELLE, 30 Avenue de Tavaux, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 929 791 697. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2601852

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement du
24 mars 2026

Monsieur Hugues CARRION (EI), 13 rue de Tivoli, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 400 388 245. Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 24 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2601825

SARL FOOD EXPRESS, 31 Route de Chalon-sur-Saône, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 821 526 555. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Février 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2601845

SARL M.A., 94 Rue Emile Gruet, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 879 339 042. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 07 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2601846

SNC AU BILLARD GOURMAND, 37 Avenue du Général de Gaulle, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 811 088 566. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601847

SARL RH RENO, 9 Rue de Franche-Comté, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 949 989 834. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601848

SARL GRC MANAGEMENT, Les Trois Noyers, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 342 275 609. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601849

SARL DB NAILS, 2 Route Nationale, 21170 Losne, RCS Greffe de Dijon 992 460 634. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601850

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement du
24 mars 2026

MONSIEUR ROUX DANIEL LUCIEN RENE (EI), 17 rue Vannerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 384 782 280. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601826

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

Monsieur Elmi BEQAJ (EI), 17 rue Berlier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 532 148 384. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601827

SARL LES POULES ONT DES DENTS (SARL LPODD), 19 Rue d'Avau, 21210 Juillenay, RCS Greffe de Dijon 828 918 052. Arts du spectacle vivant. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601828

SARL FRANCE FERMETURES ISOLATIONS, 1 Boulevard Pascal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 827 664 095. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601829

SARL AGATHE, 14 Rue Marcel Sembat, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 402 145 585. Blanchisserie -teinturerie de gros. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601830

SARL MY LIL BOXX, 4 Rue des Bleuets, 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS, RCS Greffe de Dijon 902 063 742. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601831

SAS DIJON PISCINE SPA (D.P.S), 28B Rue D'Hauteville, 21121 Daix, RCS Greffe de Dijon 888 416 203. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601832

SAS CONCEPT FIBRE OPTIQUE (CFO), 17 E Rue Caroline Aigle, Apt 0515-1^{er} Étage, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 915 264 691. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601833

SAS SPORES, 64 A Rue Sully, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 663 231. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601834

SAS SASU KURMEHAJ, 2 Place Jacques Prevert, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 832 923. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601835

SAS HAIR GOLD (HG), 64 TER Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 913 062 782. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601836

SARL DELSENS, 4 Grande Rue, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 789 238 276. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601837

Madame Elisabeth BIZE (EI), 21320 Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 985 051 770. Fabrication d'autres textiles n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601838

Madame Stéphanie LEMOINE FOURRIER (EI), 10 rue des Prés Fleuris, 21460 Epoisses, RCS Greffe de Dijon 888 176 724. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601839

SAS SOLEIL, 7 Avenue François Mitterrand, 21370 Plombières-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 395 837. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601840

PROCÉDURE

DE SAUVEGARDE

Jugement du 24 mars 2026

SAS M.S DECOUPE, 12 Rue François Mitterrand, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 851 105 338. Transformation et conservation de la viande de boucherie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601841

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 24 mars 2026

Monsieur Ali KRASNIQI (EI), 5 rue du Nord, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 985 985. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 24 Septembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601842

SARL DIJON EXPRESS, 7 Rue du Château, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 339 619 074. Activités photographiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601842

SARL RTF, 2 Allée du Roussillon, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 647 351. Télécommunications filaires. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601843

SAS ATELIER FAST MOTORS, 3 Rue Joseph Jacquard, 21800 Sennecey-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 932 409 121. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2601844

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

DOUILLÉ

Aux termes d'un ASSP en date du 23/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DOUILLE.
Objet social : L'acquisition et l'exploitation à caractère civil sous quelque forme que ce soit de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété, en usufruit, en nue-propriété ou en jouissance à usage d'habitation ou à usage industriel ou commercial ; l'acquisition de terrains et la construction d'immeubles à usage d'habitation ou à usage industriel ou commercial ; la vente exceptionnelle des dits biens et la prise de participation dans le capital social de toutes sociétés civiles immobilières créées ou à créer ; l'obtention de tous prêts ou crédits en vue de la réalisation de l'objet social et la constitution de tous droits et garanties mobilières et immobilières y attachées.
Siège social : 16 rue du Ponceau Fontenille - 89660 BROSSES.
Capital : 1.000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
Gérance : M. DOUILLE Arnaud 16 rue du Ponceau Fontenille - 89660 BROSSES.
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers au moins du capital social. L2601817

RENOUVO

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : RENOUVO.
SIÈGE SOCIAL : 23 rue du Pont 89450 SAINT PÈRE.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL : 10.000 €.
OBJET : La Société a pour objet :
- l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété et/ou en usufruit, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;
- L'acquisition, la souscription, la gestion et la cession de tous titres et valeurs mobilières, la gestion de trésorerie.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles, à titre onéreux ou gratuit, entre associés.
GÉANCE : Monsieur Valentin GARNIER demeurant 23 rue du Pont 89450 SAINT PÈRE et Monsieur Didier DOMAT demeurant 14 rue de Vauboyen 91570 BIÈVRES.
Immatriculation : au RCS de AUXERRE. L2601821

COLL'LOC

Société civile immobilière au capital de 200 €uros
Siège social :
31 rue du Gué de la Baume
89250 GURGY

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date 27/03/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière. DÉNOMINATION SOCIALE : COLL'LOC. SIÈGE SOCIAL : 31, Rue du Gué de la Baume - 89250 GURGY.
OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. CAPITAL SOCIAL : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. GÉANCE : Julie COLLINOT - 31, Rue du Gué de la Baume - 89250 GURGY. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément obtenu à la majorité des 2/3 requis dans tous les cas.
Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Pour avis - La gérance.
L2601861

Icaunia

Aux termes d'un acte authentique en date du 26 mars 2026 reçu par Maître Clémence JULHIARD, Notaire à PARIS (75007), 23 rue de Bourgogne, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : Icaunia.
SIÈGE SOCIAL : SERBONNES (89140) 22, rue de L'Yonne. FORME : Société Civile immobilière. CAPITAL : 192.000 €. OBJET : la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CESSIONS DE PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. GÉANCE : Monsieur Didier VERHULST demeurant 72 Quai Louis Blériot 75016 PARIS.
IMMATRICULATION : au RCS de SENS. L2601862

LE DIAG AILLANTAIS

Aux termes d'un ASSP en date du 14/03/2026, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LE DIAG AILLANTAIS. OBJET SOCIAL : Réalisation de prestations de services et de travaux liés à l'immobilier et notamment les diagnostics Immobiliers.
SIÈGE SOCIAL : 27 Route de Joigny - 89110 MONTHOLON.
CAPITAL : 3.000 €. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS. PRÉSIDENT : Monsieur PROFILLET Nicolas, demeurant 18 rue du chateau, 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame PICON ÉPOUSE CLEMENT Julie, demeurant 6 rue du Blues, 89110 AILLANT SUR THOLON.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CLAUSE D'AGRÈMENT : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Nicolas Profillet.
L2601873

MODIFICATION

DE STATUTS

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SAS HUGO BERARDET

Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros
Siège social : 4 rue du Grand Marchais, Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
100 825 728 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2026, le Président de la société par actions simplifiée HUGO BERARDET, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVEAU au 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et de modifier en conséquence les statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 999 494 891 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Président : SAS DUKE CAPITAL HOLDINGS sise 60 rue François 1^{er}, 75008 PARIS immatriculée sous le numéro 995 060 423 RCS PARIS.
La Présidence

L2601866

bac | boileau
avocats conseils

MARMEG

Société civile immobilière au capital de 6.100 Euros
Siège social : 9 rue de Bellesnave
89100 SENS
430 011 965 R.C.S. SENS

Par décisions unanimes des associés en date du 29/03/2026, il a été pris acte du décès de Monsieur Jean - Louis DELASSASSEIGNE, cogérant, survenu le 29/01/2025. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de maintenir Monsieur Marc DELASSASSEIGNE comme unique gérant.
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis.
L2601934

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI SOLOROM

Société civile au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14 allée Moret
89290 VENOY
979 714 128 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2026, l'Assemblée Générale a nommé Madame Louane THIEBAUT, demeurant à VENOY (89290) 14 Allée Moret, et Madame Romane THIEBAUT, demeurant à AUXERRE (89000), 27 Rue de Jonches, en qualité de nouvelles cogérantes pour une durée illimitée.
Pour avis : La Gérance.
L2601938

BAR RESTAURANT 2SV

Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social : 1.000,00 Euros
Siège social : 23 rue de Saint Sauveur
89560 OUANNE
RCS d'Auxerre sous le numéro
941 359 705

Par décision de l'assemblée générale du 31 mars 2026, il a été constaté la mise en activité de la société à compter du 31 mars 2026.

La société exercera désormais son activité conformément à son objet social.
Pour avis : Le gérant.
L2601946

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI OLIMPE

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
952 342 269 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2026, l'assemblée générale a nommé Madame Louane THIEBAUT, demeurant à VENOY (89290), 14 allée Moret, et Madame Romane THIEBAUT, demeurant à AUXERRE (89000), 27 rue de Jonches, en qualité de nouvelles cogérantes pour une durée illimitée.
Pour avis : La gérance.
L2601943

POURSUITE D'ACTIVITE

NS HOLDING

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 500,00 Euros
Siège social :
3 rue des Pêcheurs - 89400 CHARMOY
888 339 587 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
Pour avis : l'associé unique.
L2601813

CLOTURE

DE LIQUIDATION

BRUNO'S -BLONDEL'S- DEFOE'S

SASU au capital de 3.000 Euros
Siège social :
10 avenue Victor Hugo
89200 AVALLON
RCS Auxerre 882 380 678

Par décision de l'associé Unique du 27/03/2026 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M^{me} BRUNO Caline demeurant LD Caillou - Moko D0404 97129 LAMENTIN Guadeloupe pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/03/2026.
Radiation au RCS de AUXERRE. L2601872

SCP BOIVIN - LE CHEVOIR -AVOCATS ASSOCIES

Société civile professionnelle au capital de 4.832,62 Euros
Siège social :
4 bis rue du Tambour d'Argent
89100 SENS
428 648 455 R.C.S. SENS

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 26 mars 2026, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur Madame Laure LE CHEVOIR, a déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2601884

Étude. 125.200 véhicules ont été dérobés en France l'an dernier. Dans près de neuf cas sur dix, au moyen du « mouse jacking », le vol électronique. Cible prioritaire : les SUV.

Une voiture volée toutes les quatre minutes

C'est un fléau qui ne semble pas mobiliser les forces de l'ordre outre mesure. Comme s'il s'agissait d'une fatalité sur laquelle personne n'avait de prise. Et pourtant les vols de véhicules pourrissent le quotidien de nombreux Français chaque année avec des conséquences pratiques et financières, parfois significatives. Encore davantage quand on sait que le malus écologique qui peut culminer à plusieurs dizaines de milliers d'euros n'est jamais remboursé par les assurances.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, révélés par la 9^e édition du baromètre des vols de l'Observatoire Coyote Secure, 125.200 véhicules ont disparu en France en 2025 - un toutes les quatre minutes - hissant notre pays en tête de ce triste palmarès européen. On a les records qu'on peut... C'est près de 10 % de moins que l'année précédente. Ce recul relatif peut s'expliquer par l'intensification de la lutte contre le narcotrafic dont les vols automobiles constituent souvent une activité complémentaire.

Davantage que les tentatives avec violence, spectaculaires mais rares, la majorité des disparitions s'effectue dans une discrétion quasi absolue. C'est le cas de 89 % d'entre elles grâce au « mouse jacking », c'est à dire en déjouant les protections électroniques souvent illusoirement supposées prévenir les vols. Un jeu d'enfant pour les équipes spécialisées qui neutralisent les systèmes de sécurité, déverrouillent et démarrent le modèle convoité en quelques minutes. Un problème que certains constructeurs semblent traiter avec désinvolture alors qu'année après années, ce sont les mêmes modèles qui disparaissent. Avantage majeur de ces techniques : ne pas provoquer de dégradations sur les véhicules. 93% des voitures retrouvées par Coyote grâce à son dispositif n'ont pas subi de dégâts ou très peu. Cela facilite la revente à des tarifs plus élevés.

Sans surprise, ce sont les SUV qui sont la cible prioritaire des voleurs. L'an dernier, ils ont représenté 69% des véhicules volés, équipés du système Coyote. Une augmentation de 3 % par rapport à 2024. Les hybrides de tous types concentrent la moitié des vols. Rien de plus logique puisqu'ils sont de plus en plus

nombreux en circulation. Les vans et camping-cars sont de plus en plus prisés avec une augmentation de 30% de disparitions en un an. Idem pour les utilitaires légers qui concentrent 11% des vols contre 8% un an plus tôt.

600 M€ PAR AN

Tous les français ne sont pas égaux face aux vols de voitures. La moitié est concentrés sur Paris et l'Île de France. Vient ensuite la région des Hauts de France avec 20% du total alors que le Grand Est se distingue par une hausse de 20% des disparitions. Hauts de France, Grand Est : la proximité des frontières belges, luxembourgeoises, néerlandaises et allemandes peut expliquer ces chiffres. Confirmation : Coyote récupère à l'étranger près de 52% de voitures à l'étranger dont la moitié en Belgique et 20% en Allemagne.

Après avoir été dérobés, les véhicules passent très vite les frontières où ils sont « transformés » pour effacer leur identité initiale et s'offrir une nouvelle virginité : numéros de série et gravage effacés, etc... De quoi les remettre sur le marché sans risquer d'être repéré. Indispensable quand on sait que plus de la moitié d'entre eux sont vendus dans les pays frontaliers de la France. Si les « exportations » vers les pays du Maghreb, l'Afrique de l'Ouest, via des containers, ou l'Europe de l'Est constituent toujours un débouché important, elles ne concernent plus que 30 % du total.

Selon les statistiques de France Assurance qui regroupe la quasi totalité des sociétés spécialisées, le coût global des vols de voitures est en très forte augmentation : +138 % entre 2015 et 2024. Cela représente une facture totale de 600 M€ par an. Avec pour conséquence une augmentation des primes d'assurances, plus importante pour les modèles les plus prisés de ces filières internationales, mais que tous les automobilistes paient. Qu'on leur dérobe leur véhicule ou pas ! Les parades sont multiples et plus ou moins efficaces. Elles permettent de compliquer la tâche des malfrats. Purement mécanique, comme les bloque volant ou bloque pédale ou électroniques comme les alarmes, leur objectif est avant tout dissuasif.

Dominique Marée



Prix. La japonaise 100% électrique a été désignée « voiture mondiale de l'année » par un jury international composé exclusivement de femmes journalistes spécialisées automobiles.

Nissan Leaf, le choix des femmes

Le « female gaze », autrement dit le regard féminin. Dans l'univers automobile, encore largement dominé par les hommes, même si les choses évoluent dans le bon sens, notamment dans l'industrie, les femmes sont de plus en plus nombreuses à faire entendre leur voix. Et c'est heureux. Depuis 2009, à l'initiative de Sandy Myhre, une journaliste néo-zélandaise, un jury exclusivement constitué de journalistes automobiles femmes décerne chaque année le titre de la « Women's Worldwide car of the year ». Autrement dit la voiture mondiale de l'année d'un point de vue féminin. C'est le seul et unique prix international de ce type qui rassemble 86 journalistes automobiles de plus de 50 pays sur les cinq continents.

Intérêt majeur de ce prix : le fameux regard féminin beaucoup plus large, ne se limitant pas à la technique et aux performances. Expli-



cation de Marta Garcia, la présidente du jury : « Lors de notre vote, nous nous sommes concentrés sur les véhicules qui se distinguent non seulement par leurs caractéristiques ou leurs technologies mais aussi par leurs capacités à répondre efficacement aux besoins réels et quotidiens des gens. » Une leçon de pragmatisme.

En distinguant la troisième génération de la Nissan Leaf parmi 55 autres prétendantes, le jury a distingué « l'approche réaliste de la mobilité électrique et son équilibre entre performances électriques avancées et plaisirs de conduite au quotidien » de la japonaise 100% électrique ; un ensemble de qualités soulignées par Marta Garcia : « La Nissan Leaf repré-

sente une vision mature et intelligente de l'électrification qui rend la mobilité électrique véritablement utilisable et accessible. »

De quoi ravir le constructeur et donner un coup de projecteur bienvenu à un modèle qui débarque sur un marché électrique désormais très dense.

D.M.

Quentin Fillon Maillet. Du Jura aux Jeux olympiques, il s'est imposé comme l'un des plus grands champions du sport français. Derrière ses neuf médailles olympiques se devine un parcours fait de patience, de rebonds et d'une envie de gagner jamais rassasiée.

L'obsession des sommets



Dans le Haut-Jura, on apprend tôt à aimer le froid, la neige... et l'effort. C'est dans ce décor que grandit Quentin Fillon Maillet, né à Champagnole en 1992. Un terrain de jeu grandeur nature où il passe son enfance dehors, entre skis, vélo et longues journées à respirer l'air des montagnes. Ici, rien ne se fait dans le bruit. On avance, on répète, on construit. Le biathlon arrive à l'adolescence. Un mélange un peu étrange, à première vue, skier vite... puis s'arrêter pour tirer. Mais très vite, ça colle. Et surtout, ça le passionne. Dans ce sport de précision et d'endurance, il trouve un équilibre qui lui ressemble. Une exigence complète, physique et mentale.

Rien ne se fait en un jour pour autant. Le Jurassien construit sa carrière patiemment, sans brûler les étapes. IBU Cup, Coupe du monde, premières places d'honneur... Il apprend, il progresse, il encaisse aussi. Une montée en puissance discrète, presque silencieuse. Avec le recul, lui-même en mesure l'ampleur. « *Quand j'étais petit, j'ambitionnais de devenir un bon biathlète. Mais à ce point-là, c'est un peu inespéré* », confie-t-il. En revanche, un certain nombre de fondements est déjà bien présent dès l'enfance. « *J'ai ces valeurs depuis tout petit, qui me permettent d'avoir une certaine stabilité* », explique-t-il. Une stabilité dans l'effort, dans la manière d'aborder les courses, mais aussi dans la capacité à durer.

Car le biathlon, chez lui, n'a jamais été une suite d'exploits isolés. C'est un projet construit dans le temps. Et la fatigue aussi. Une fatigue qu'il connaît bien, et qu'il ne cache pas. « *On enchaîne environ 35 courses internationales... On met vraiment notre corps à rude épreuve* », raconte-t-il. Jusqu'à parfois toucher ses limites. « *J'ai la sensation d'être malade tellement je suis fatigué*. » Mais c'est aussi dans cette accumulation que se construit le champion. Celui qui, année après année, affine ses sensations, apprend à gérer, à encaisser, à revenir. Jusqu'à devenir l'un des visages du biathlon mondial. En 2022,



Quentin Fillon Maillet a remporté les deux relais (mixte et masculin) ainsi que le sprint et a fini troisième lors de la mass-start des Jeux Olympiques d'hiver à Milan Cortina. Crédit : JDP.

il remporte le classement général de la Coupe du Monde. Une récompense de la régularité, plus que du coup d'éclat.

APPRENDRE, PUIS EXPLOSER

Les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018 en Corée du Sud ressemblent à un pas-

« *Pourquoi je m'arrêteraient ? J'aime ce que je fais... et j'aime encore plus gagner !* »

sage obligé. Une première expérience, pas forcément la plus joyeuse. Les résultats ne sont pas au rendez-vous, et surtout, des drames dans sa vie personnelle viennent bousculer le sportif. À ce moment-là, le biathlon passe presque au second plan. Ces moments-là ne se racontent pas toujours en détails. Mais ils laissent une empreinte. Une manière différente d'aborder la suite. De relativiser, peut-être. Ou de s'accrocher autrement.

Quatre ans plus tard, le décor change complètement. Aux Jeux olympiques d'hiver de Pékin 2022, Quentin Fillon Maillet sort une quinzaine presque irréaliste... Cinq médailles, dont deux en or. Une régularité impressionnante, une sérénité bluffante, et cette capacité à ne jamais lâcher. Il devient, grâce à cette performance, le premier athlète français à gagner cinq médailles aux JO d'hiver. « *Je pars toujours avec une forte envie de gagner* », explique-t-il. Et même quand le scénario lui échappe, il s'accroche, « *Même si ça paye assez rarement, quand ça paye, ça fait vraiment du bien*. » À Pékin, ça a payé souvent...

Ce qui frappe, ce n'est pas seulement la performance, mais la manière. Une capacité à rester dans sa course, quoi qu'il arrive. À accepter l'imperfection pour mieux avancer. « *Sur certaines courses, le tir n'était pas parfait, mais la forme physique était excellente* », se souvient-il. Pourtant, ces Jeux restent aussi particuliers. Le Covid, l'absence de public, une atmosphère presque

irréaliste. « *Je ne me suis pas rendu compte de la force de mes résultats sur le moment* », reconnaît-il. Il faudra attendre le retour en France pour mesurer l'impact. « *Voir la place... remplie, les gens, les émotions... c'est là que j'ai compris*. » Ces Jeux-là changent tout. Le biathlète solide devient une figure majeure du sport français.

VISER JUSTE, ENCORE ET TOUJOURS

Arrivé aux Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026, le Jurassien n'est plus une surprise. Il est attendu. Observé. Presque traqué. Mais avec l'expérience, la pression se transforme. « *Je suis pris par le stress, parce que je connais les enjeux, mais j'y vais surtout avec beaucoup d'envie* », explique-t-il. Une tension maîtrisée, presque apprivoisée. Et pourtant, il répond présent. Encore. Quatre nouvelles médailles viennent s'ajouter à sa collection. Le total grimpe à neuf, dont cinq en or. Résultat ? Quentin Fillon Maillet devient le sportif français le plus titré de l'histoire des Jeux olympiques.

1992

Naissance le 16 août à Champagnole (Jura).

2013

Fait ses débuts en Coupe du Monde.

2022

Première médaille olympique le 12 février 2022 à Pékin. Il termine ces olympiades avec cinq médailles, dont deux en or.

2026

Deviend l'athlète français le plus médaillé de l'histoire aux JO, avec quatre médailles de plus gagnées lors des Jeux d'hiver de Milan-Cortina. Cette année verra aussi bientôt, la naissance de son premier enfant.

Rien que ça. Mais lui préfère relativiser. « *Les médailles, c'est 0,1 % du projet* », glisse-t-il. Ce qui compte vraiment ? L'entraînement, les efforts, les détails du quotidien. « *J'aime vraiment tout l'ensemble. L'entraînement, la discipline, tout ce qui englobe la performance*. »

À 33 ans, il continue d'avancer avec la même logique. « *Je m'entraîne comme si j'avais 25 ans, annonce-t-il, avec l'expérience de quelqu'un de 35 ans*. » Un équilibre fragile, mais précieux. Le défi, désormais, est ailleurs aussi. Dans la durée. Dans la capacité à continuer. « *Pourquoi je m'arrêteraient ? J'aime ce que je fais... et j'aime encore plus gagner*. »

Dans sa vie personnelle, les choses évoluent également. Il s'apprête à devenir père. Un changement qu'il aborde avec la même curiosité que le reste : « *Une nouvelle vie, un nouveau challenge*. » Il sait que tout devra s'adapter. Les entraînements, les déplacements, les absences. « *Il faudra trouver des solutions, ne pas faire de compromis* », explique-t-il. Mais l'envie, elle, ne change pas. La suite ? Peut-être 2030. Peut-être d'autres médailles, pour aller chercher un dernier record, celui de Martin Fourcade et ses six titres olympiques. Ou simplement le plaisir de continuer. « *Si je fais du biathlon, insiste-t-il, c'est pour aller chercher des victoires !* »

ENZO BEAUDET



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

